

GUIDE PRATIQUE POUR FAVORISER LA PRÉVENTION ET LA RÉDUCTION DES RISQUES EN MILIEU FESTIF



- BRETAGNE -

- Démarches et interlocuteurs pour l'organisation
- Recommandations
- Guides, chartes, partenariat, actions repères en Bretagne



MARS 2008

MERCI

Aux organismes de prévention et de réduction des risques en milieu festif pour leurs conseils et leurs précieuses informations, en particulier l'Orange Bleue, le CRIJ¹ Bretagne, la LMDE² et Aides 35 pour leur implication dans ce travail.

A l'ensemble des intervenants en milieu festif (sécurité, premiers secours, intervenants en prévention et réduction des risques...) qui ont apporté leur regard sur la question et accepté de répondre à des questionnaires et entretiens qui ont constitué la base d'une étude³ sans laquelle ce guide n'aurait pu être construit.

Aux divers acteurs impliqués dans l'organisation ou l'encadrement de manifestations festives en Bretagne (préfectures, DDASS, organisateurs) pour avoir accordé de leur temps et avoir fait bénéficier de leur expertise sur ce sujet.

¹ Centre Régional Information Jeunesse

² La Mutuelle des Etudiants

³ CIRDD Bretagne, 2007, *La coopération des intervenants en milieu festif, conditions nécessaires à la prévention et à la réduction des risques*, 119 p.

DÉMARCHES ET INTERLOCUTEURS PRINCIPAUX POUR ORGANISER UN RASSEMBLEMENT FESTIF

Démarches

Les acteurs de l'Etat

- Les Préfectures
- Les DDASS

La Ville

DES RECOMMANDATIONS POUR FAVORISER LA PRÉVENTION ET LA RÉDUCTION DES RISQUES

Recommandations

- Préparer, anticiper
- Veiller à la sécurité du public
- Faciliter l'accès aux personnes handicapées
- Le « Plus » écolo
- Aménager un espace au calme et convivial
- Faciliter l'accès à l'eau
- Organiser la possibilité de se restaurer
- Favoriser l'articulation des intervenants
- Gérer les fins de soirées
- Accompagner les retours
- Autour de la fête, les abords
- Valoriser et communiquer sur les actions mises en œuvre
- Le bilan
- Prévenir et réduire les autres risques liés à la fête (consommation de produits psychoactifs licites et illicites - rapports sexuels à risques - écoute de musique amplifiée)
- Ressources

Les intervenants de terrain

- Les secours
- Les agents de sécurité et de prévention
- Les organismes de prévention et de réduction des risques en milieu festif

RÉFÉRENCES

Guides pour l'organisation d'événements festifs

Chartes, partenariats et actions repères

5

6

9

9

12

13

15

16

16

16

17

17

17

17

17

17

18

18

19

19

20

20

20

22

22

27

28

29

30

43

44

47

PRÉAMBULE

La Bretagne est une région réputée pour les nombreuses manifestations festives qu'elle accueille. Des festivals aux concerts rock, des soirées étudiantes aux technivals, en passant par les clubs et discothèques, l'offre est variée et nécessite le recours à des intervenants de divers horizons pour assurer le bon déroulement des soirées et la satisfaction du public.

Par ailleurs, l'enquête ESCAPAD 2005 permet de constater des consommations préoccupantes chez les jeunes bretons. Les ivresses répétées, l'usage régulier de cannabis et les niveaux d'expérimentation des autres substances psychoactives s'avèrent au dessus de la moyenne nationale. Ainsi, des professionnels du champ de la prévention et de la sécurité sont parfois sollicités pour prévenir et réduire les risques associés à la fête, tels que les accidents de la route, les troubles de l'ordre public ou encore les risques socio-sanitaires liés à l'usage de produits psychoactifs.

Ces consommations à risques, associées à l'ampleur des événements festifs qui caractérisent la région ont amené les pouvoirs publics à se saisir de la question de la prévention et de la réduction des risques en ces lieux. Ainsi, le PASER et le PRSP, dans leur volet sur les conduites addictives, préconisent le développement des stratégies de prévention et de réduction des risques ainsi qu'une meilleure coordination des dispositifs existants en milieu festif.

Dans ce cadre, le CIRDD Bretagne a réalisé, en 2007, une étude pour définir les modalités d'action réalisables compte tenu de la multiplicité des espaces festifs et des acteurs impliqués. Ce travail s'est intéressé aux attentes d'intervenants de terrains mais aussi d'acteurs politiques et institutionnels. Les données recueillies ont mis en évidence l'intérêt des différents acteurs pour améliorer la prévention et la réduction des risques, mieux connaître les actions réalisées en milieu festif et contribuer à une meilleure coopération entre les acteurs.

Ce livret, réalisé avec l'aide d'organismes de prévention et de réduction des risques, s'adresse aux organisateurs d'événements festifs mais aussi aux différents acteurs susceptibles de participer à l'encadrement et à l'organisation de ces rassemblements (acteurs des politiques publiques, secours...). Il présente d'abord les principales démarches, interlocuteurs et réglementations à connaître pour organiser un événement festif. La seconde partie du document donne des pistes de réflexion et des informations pratiques aux organisateurs et acteurs institutionnels pour intégrer une dynamique de prévention dans les rassemblements festifs. Elle dresse également un portrait des différents acteurs susceptibles d'intervenir en milieu festif en présentant leurs missions et leurs responsabilités. La dernière partie indique certains outils, chartes et expériences intéressants au niveau national ou régional.

Le contenu du document est disponible sur le site du CIRDD Bretagne, cet outil nécessitera d'être actualisé, aussi, n'hésitez pas à nous faire part de vos expériences ou suggestions.

DÉMARCHES ET INTERLOCUTEURS PRINCIPAUX POUR ORGANISER UN RASSEMBLEMENT FESTIF

Démarches

Les acteurs de l'État

Les Préfectures

Les DDASS

La Ville



DÉMARCHES

Pour organiser un événement festif, les démarches à suivre sont fonction du type de projet, de son ampleur, ou encore du lieu où il se déroule.

Diverses déclarations, demandes d'autorisations et autres démarches doivent être effectuées auprès d'interlocuteurs institutionnels et privés.

Le Maire

Sollicitation du Maire en cas de :

- Demande d'autorisation d'organiser la manifestation dans l'espace public
- Demande d'une autorisation d'ouverture d'un ERP⁴ ou d'utilisation exceptionnelle d'un ERP non destiné à accueillir des manifestations
- Demande d'une autorisation d'ouverture de débit de boisson temporaire, ou transfert d'un débit permanent
- Demande d'une autorisation d'ouverture tardive d'un débit de boisson
- Demande d'une autorisation pour implanter des éléments de signalisation
- Déclaration de rassemblement susceptible d'accueillir plus de 1500 personnes
- Demande d'une modification du plan de circulation ou l'interruption de la circulation sur certaines voies
- Demande d'autorisation de tir d'éléments pyrotechniques et dépôt d'un dossier de sécurité

La Préfecture

Sollicitation de la Préfecture en cas de :

- Demande d'une autorisation d'ouverture tardive d'un débit de boisson
- Déclaration de certains rassemblements festifs à caractère musical (free parties dont l'effectif prévisible dépasse 500 personnes).

La Commission de sécurité

Constitution d'un dossier de sécurité en cas de demande d'ouverture d'ERP¹, d'utilisation de structures, de grand rassemblement...

⁴ Etablissement Recevant du Public

Les organismes de contrôle agréés

Sollicitation de ces organismes pour le contrôle des plans, des calculs, de la construction des décors et structures.

Les propriétaires privés


Demande d'autorisation d'occuper un espace privé. Peut éventuellement être signée une convention d'occupation des lieux ou un contrat de location ainsi qu'un état des lieux.

Les assurances


Souscription à une assurance pour couvrir les dommages causés à autrui (responsabilité civile, obligatoire). Il existe des assurances complémentaires pour couvrir d'autres risques.

La SACEM


Demande d'autorisation d'utiliser en public les œuvres du répertoire musical de la SACEM.


 **Il existe des guides pratiques concernant l'organisation de rassemblements festifs. Certains d'entre eux sont présentés en fin d'ouvrage, p.44-46.**


Réglementation


 L'ordonnance du 13 octobre 1945 régit les conditions légales d'organisation d'une soirée relative au spectacle vivant. Elle définit notamment ce qu'est un entrepreneur de spectacle, la licence d'entrepreneur, les statuts des salles et des personnels.

Free party

 Loi relative à la sécurité quotidienne (loi n° 2001-1062) dont l'article 53 régit « les rassemblements festifs à caractère musical, organisés par des personnes privées, dans des lieux qui ne sont pas au préalable aménagés à cette fin ».

 Décret du 3 mai 2002 (décret n° 2002-887) qui définit les caractéristiques des rassemblements musicaux soumis à déclaration auprès du préfet (musique amplifiée, effectif prévisible, voie d'annonce du rassemblement, risques pour la sécurité des participants) et les peines encourues en cas de non déclaration, notamment pour les free parties.

 Arrêté du 3 mai 2002 fixant les conditions de souscription de l'engagement de bonnes pratiques relatif aux rassemblements exclusivement festifs à caractère musical avec diffusion de musique amplifiée.

 Décret du 21 mars 2006 (décret n°2006-334) modifiant le décret n°2002-887 du 3 mai 2002 pris pour l'application de l'article 23-1 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 et relatif à certains rassemblements festifs à caractère musical.

→ Ces rassemblements sont soumis à déclaration lorsque « *l'effectif prévisible des personnes présentes sur le lieu de rassemblement dépasse 500* » (contre 250 auparavant).

Sécurité

📖 Le Règlement de sécurité, 25 juin 1980 (dispositions applicables aux Etablissements recevant du Public...)

📖 Arrêté du 5 février 2007 portant approbation de diverses dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

📖 Le décret n°95-260 du 8 mars 1995, relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA), Le Préfet peut consulter la Commission sur les mesures prévues pour la sécurité du public et l'organisation des secours lors des grands rassemblements (art.3).

Réglementation des débits de boisson en Bretagne

📖 Arrêtés préfectoraux des départements bretons fixant les horaires d'ouverture et de fermeture des débits de boissons, restaurants, discothèques et établissements divers de spectacles ouverts au public.

La réglementation concernant les débits de boissons s'applique à tous les établissements du département qui sont ouverts au public et dans lesquels sont servis des boissons à consommer sur place. Il existe des différences entre les réglementations des quatre départements bretons.

La réglementation définit :

Les horaires d'ouverture et de fermeture applicables aux principales catégories d'établissement (cafés, bars, discothèques...).

Les dérogations collectives (les débits de boissons peuvent rester ouverts plus tardivement voire sans limitation d'heure, dans certaines conditions et à certaines dates (nouvel an, fête de la musique, fête nationale...)).

Les dérogations individuelles accordées par les Maires. Pour tenir compte des manifestations locales, les Maires peuvent accorder des fermetures plus tardives (débits de boissons temporaires, cafés, bars).

Les dérogations individuelles accordées par le Préfet ou le sous préfet compétent. Par autorisation exceptionnelle, une durée d'ouverture plus favorable peut éventuellement être accordée pour permettre l'exploitation de débits temporaires dans le cadre de manifestations présentant un caractère festif exceptionnel au plan local ou pour étendre l'horaire d'ouverture des débits permanents. Pour obtenir une dérogation, l'exploitant doit s'engager à respecter certaines conditions, par exemple, en souscrivant à une charte ou à un protocole consistant à mettre en œuvre des mesures en faveur de la santé publique, à lutter contre l'alcoolisme ou encore à former le personnel aux risques liés à la conduite automobile en état d'alcoolémie (voir chartes p.47).

LES ACTEURS DE L'ÉTAT

Les Préfectures

Mission principale

La préfecture a une mission de lutte contre les drogues et les dépendances, notamment en milieu festif, dans le cadre de l'application de la politique nationale. Ainsi, chaque directeur de cabinet des préfectures départementales de Bretagne est chef de projet MILDT⁵.

Les missions et les actions menées par la préfecture pour favoriser la prévention sont fonction du type d'événement festif et des problématiques observées.

Les grands rassemblements

Pour les événements festifs considérés comme des « grands rassemblements » par le préfet, les réunions préparatoires sont organisées par la préfecture. L'organisateur remplit un « questionnaire pour un rassemblement du public » qui est remis au Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC).

Les réunions préparatoires permettent de réunir principalement les organisateurs et les services de l'Etat concernés dans l'objectif de s'assurer que les dispositifs prévus pour l'événement sont conformes et adaptés au type de manifestation et au public attendu.

Le dossier de sécurité, préparé par l'organisateur, renseigne sur différents aspects du dispositif envisagé pour le rassemblement. On y trouve notamment des informations sur:

- la manifestation (coordonnées et qualification des interlocuteurs pour les autorités administratives, description et aménagement du site, jours et heures d'ouverture, public attendu.....)
- la composition, les missions et l'organisation du service d'ordre
- la composition et l'organisation des services de secours à personnes (Dispositif Prévisionnel de Secours, médicalisation, sapeurs pompiers)
- l'organisation du commandement (PC sécurité de l'organisateur⁶, PCO⁷)
- l'organisation sanitaire (équipements et implantation des sanitaires, alimentation en eau potable, évacuation des eaux usées, collecte des ordures ménagères, ...)
- les actions de prévention envisagées (présence d'associations de prévention, mesures de prévention et/ou de réduction des risques (liés aux transports, aux blessures, au bruit, à l'alcool, aux conduites addictives), organisation de la restauration et des débits de boisson
- etc...

⁵ Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Toxicomanies.

⁶ Le Poste de Commandement sécurité de l'organisateur « permet au chargé de sécurité d'être en lien avec les autorités administratives, et il gère le risques courant de la manifestation ». Il regroupe un représentant de l'organisation, en lien avec le chargé de sécurité, les sapeurs pompiers, la police ou la gendarmerie et les secouristes.

⁷ Un Poste de Commandement Opérationnel peut être mis en place en cas de situation dégradée. Il « reprend la même configuration que le PC de l'organisateur, avec en plus un représentant du SAMU et une salle dédiée à la gestion d'une crise éventuelle ».

Les organismes de prévention et réduction des risques sont rarement présents lors des réunions de préparation, ce sont le plus souvent les organisateurs qui sollicitent leur présence sur le site.

Toutefois, la préfecture peut signer des chartes avec certains organisateurs de festival ou mettre en œuvre des dispositifs visant à prévenir ou réduire certains risques (cf. p. 47 « chartes, partenariats et actions repères »).

En free parties

Le décret n° 2006-334 du 21 mars 2006 autorise l'organisation de rassemblements dont l'effectif prévisible est de 500 personnes sans être soumis à déclaration. Au-delà, une déclaration doit être déposée à la préfecture, elle décrit notamment les « *dispositions prévues pour garantir la sécurité et la santé des participants, la salubrité, l'hygiène et la tranquillité publiques et précise les modalités de leur mise en œuvre* ». Dans ce cas, ce sont les organisateurs qui supportent les responsabilités et les frais liés aux dispositifs de secours et de sécurité mis en œuvre.

La déclaration indique également les « *dispositions prévues afin de prévenir les risques, notamment d'accidents de la circulation, liés à la consommation d'alcool, de produits stupéfiants ou de médicaments psychoactifs* ».

En signant un **engagement de bonnes pratiques**, l'organisateur dispose d'un délai réduit à 15 jours pour effectuer sa déclaration (au lieu d'un mois) et se voit octroyer un régime plus favorable. Le correspondant de la préfecture facilite alors les démarches administratives de l'organisateur auprès des services de l'Etat et des collectivités locales ainsi qu'auprès des autorités sanitaires, des organismes ou des associations pouvant prodiguer des conseils de santé et diffuser des messages de prévention ou de réduction des risques. L'organisateur facilite leurs interventions de prévention et de soins.

Il prend aussi l'engagement, à l'occasion du rassemblement, de s'associer aux initiatives prises par les autorités départementales responsables de la sécurité routière. Le correspondant de la préfecture participe notamment à la recherche éventuelle d'un terrain ou d'un lieu plus approprié au rassemblement. Néanmoins, son intervention ne doit pas dispenser les organisateurs de procéder eux-mêmes à ces démarches.

Les responsabilités qu'implique ce type d'organisation semblent encore trop importantes pour les « organisateurs » qui préfèrent encore mettre en place des événements plus petits, quitte à être à la limite de la légalité en dépassant les 500 personnes

Free party

Soirée techno gratuite ou avec donation libre, parfois illégale, organisée sur des terrains privés ou publics, avec ou sans autorisation des propriétaires. La free party est généralement organisée par un seul sound system et ne dure qu'une soirée.

Rave Party

Soirée techno légale et payante organisée dans un lieu homologué ou mis en conformité pour l'occasion. Une rave party est soumise aux mêmes conditions que les autres spectacles (sécurité, déclaration de la comptabilité, Sacem, ouverture de débit de boisson...).

Teknival

Rassemblement de plusieurs sound - systems sur un terrain de grande superficie, et accueillant des milliers voire des dizaines de milliers de participants pendant plusieurs jours. Généralement, il n'y a pas d'organisateur identifié, chaque participant étant censé en assumer l'autogestion.

En Bretagne, depuis 2004, les teknivals sont encadrés par l'État en collaboration avec le collectif Korn'g'héol qui assure la médiation avec les sound-systems et les participants.

A ce jour, en Bretagne, un seul rassemblement de ce type (plus de 500 personnes) s'est déroulé suite à une déclaration en préfecture avec les responsabilités que cela suppose pour l'organisateur : la rave de Botmeur dans le Finistère.

En Teknivals

Depuis quelques années, la Bretagne accueille un teknival chaque été, en alternance sur les quatre départements ainsi que le teknival en marge du festival des Transmusicales à Rennes. Sans organisateurs identifiés, ces rassemblements sont encadrés par la préfecture du département qui accueille l'événement. Pour cela, elle mobilise différents services afin d'assurer la sécurité de l'événement :

- Les services de sécurité publique (douane, police, gendarmerie)
- Les services de sécurité civile (SDIS⁸, sécurité civile, SAMU⁹, associations de sécurité civile)
- Les services de sécurité sanitaire, routière, de la répression des fraudes... (DDASS, DDE, Conseil général, Direction de l'agriculture et de la forêt, DSV¹⁰, DDCRF¹¹)

La préfecture met également en place des dispositifs visant à assurer la salubrité et la tranquillité publique, en veillant notamment à :

- La gestion des chiens
- Les relations avec la population
- La salubrité du site

En bars, discothèques, soirées étudiantes, ou sur la voie publique

Concernant ces espaces, les préfectures peuvent agir à plusieurs niveaux :

- La réglementation : (débits de boissons, dérogations sous réserve de respecter certains engagements....).
- La signature de chartes ou de conventions afin de favoriser la prévention et la sensibilisation du public.
- Les actions de prévention à destination du public peuvent être financées par les préfectures.

Quelques exemples d'arrêtés préfectoraux en Bretagne

- Interdiction d'accès du jeudi 21h au vendredi 6h, à toute personne en possession de récipient d'alcool dans certaines rues de Rennes - ILLE ET VILAINE -
- Fermeture obligatoire de tous les débits de boisson entre 5h et 6h30 pour éviter le phénomène des « afters » qui occasionnent des troubles à l'ordre public. - ILLE ET VILAINE-
- Seules peuvent être vendues à emporter entre 22 heures et 6 heures les boissons sans alcool. - COTES D'ARMOR -
- Fermeture imposée à 1h les vendredi, samedi et dimanche pour les établissements de vente à emporter du centre ville afin de limiter les troubles à l'ordre public que l'ouverture 24h/24 peut engendrer. -ILLE ET VILAINE-

⁸ Service Départemental d'Incendie et de Secours

⁹ Service d'Aide Médicale d'Urgence

¹⁰ Direction des Services Vétérinaires

¹¹ Direction Départementale de la Concurrence et de la Répression des Fraudes

Les DDASS

Mission principale

Les Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS), constituent les services déconcentrés du ministère de la santé, de la jeunesse et des sports. Elles assurent, sous l'autorité du préfet de département, la mise en œuvre des politiques nationales, la définition et l'animation des actions régionales et départementales dans le domaine sanitaire, social et médico-social.

Les grands rassemblements (festivals, teknivals)

Les services santé environnement et santé publique des DDASS interviennent sur 2 axes principaux :

• Axe santé-environnement

La DDASS, en lien avec le cabinet de la préfecture, réalise des inspections et peut donner des recommandations concernant l'organisation de :

- l'évacuation des déchets et eaux usées
- les toilettes
- l'approvisionnement en eau potable
- la prévention des risques auditifs
- etc.

• Axe santé publique

L'organisation du dispositif prévisionnel de secours à personnes -DPS- (c'est à dire ensemble des moyens matériels et humains de premiers secours à personnes)

La DDASS, en lien avec le SAMU et le SDIS et sous l'autorité de la préfecture, participe à l'élaboration et la validation du DPS et de sa médicalisation. La mise en place de ce dispositif relève des associations agréées de sécurité civile, à la demande de l'organisateur et/ou du préfet.

La prévention et la réduction des risques : la DDASS examine les dossiers des organisateurs et donne son avis ou des conseils sur les dispositifs de prévention et de réduction des risques envisagés.

Par ailleurs, la DDASS peut impulser des actions visant à prévenir et réduire certains risques (faciliter l'accès au site par transport en commun, assurer la présence d'un addictologue sur le Poste Médical Avancé, assurer une vigilance vis-à-vis des personnes en difficulté, distribuer des bouchons d'oreille, veiller à l'articulation des différents acteurs de l'événement...).

Les rassemblements de petite envergure (bars, discothèques, soirées étudiantes...)

La DDASS ne participe pas directement à la préparation des événements festifs de petite envergure. En revanche, les médecins inspecteurs de la DDASS peuvent être associés à certaines réflexions (de la ville ou des préfectures par exemple) et apporter des suggestions. Les DDASS contribuent de façon indirecte aux actions de prévention et réduction des risques en ces lieux en finançant les actions menées par certaines associations.

Mission principale

Le maire porte la responsabilité de ce qui se passe dans sa commune, il est tenu « d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques ». Cela concerne notamment les problèmes de circulation, les atteintes à la tranquillité publique telles que les rixes, le tumulte, les rassemblements nocturnes qui troublent le repos des habitants, les bruits, ou tous actes de nature à compromettre la tranquillité publique ainsi que le nettoyage et la prévention des accidents.

Manifestation festive sur l'espace public

Pour les manifestations festives sur l'espace public, c'est le Maire qui délivre l'autorisation d'occuper l'espace public puisque, en vertu de ses pouvoirs de police, il est responsable de la sécurité et du maintien de l'ordre public. Pour étayer sa décision, le Maire s'appuie sur l'avis de la commission de sécurité qui atteste que les conditions de sécurité sont suffisantes pour que la manifestation ait lieu. Cela n'exonère pas pour autant l'organisateur et les différents intervenants de toute responsabilité. En cas d'accident, il reviendra à chacun de prouver qu'il a pris toutes les précautions nécessaires pour garantir la sécurité du public ou des salariés...

Divers services municipaux et services techniques peuvent être mobilisés pour la mise en place d'un rassemblement festif. Idéalement, un interlocuteur unique peut être désigné par la mairie pour accompagner l'organisateur dans sa démarche. D'autres collectivités peuvent être concernées, selon les territoires investis par le projet (communautés de commune, conseils généraux....)

Ouverture d'un établissement recevant du public (ERP)

Le Maire dispose d'une police générale pour assurer la sécurité des ERP. C'est lui qui a le pouvoir de délivrer un permis de construire et de prendre un arrêté d'ouverture (après consultation de la commission de sécurité).

Rave-parties

Le Préfet informe le Maire de la ou des communes intéressées du dépôt de la déclaration relative au rassemblement ainsi que les modalités d'organisation de ce dernier et des mesures qu'il a éventuellement imposées à l'organisateur.

Manifestations regroupant plus de 1500 personnes

L'organisateur d'une manifestation culturelle à but lucratif dont l'effectif total (public et personnel) peut atteindre plus de 1500 personnes doit en faire la déclaration au Maire, 1 an au plus et un mois au moins avant la date de l'événement. Cette déclaration indique notamment « les mesures envisagées par les organisateurs en vue d'assurer la sécurité du public et des participants » et le service d'ordre prévu. Les organisateurs bénéficient d'une certaine liberté dans l'organisation de la sécurité mais l'autorité de police peut, si elle estime insuffisantes les mesures envisagées, imposer à ceux-ci la mise en place d'un service d'ordre ou le renforcement du service d'ordre prévu. La commission de sécurité doit être avertie de la manifestation.

Dans le Finistère, pour un rassemblement de plus de 5000 personnes, l'organisateur doit transmettre un dossier au Maire pour avis de la Préfecture (qui soit classera la manifestation en grand rassemblement soit fera traiter le dossier par la sous commission de sécurité), cf. arrêté préfectoral du 21 décembre 2006 relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA).

La question de la prévention

Concernant les événements festifs organisés sur l'espace public et en fonction de la demande adressée au Maire, un interlocuteur de la Ville peut être désigné pour soutenir la mise en place de l'événement, notamment le volet prévention. Il peut s'agir de la Mission jeunesse, la Culture, la vie associative, la Mission Politique de la Ville, la Direction générale de la Santé, le service Communication ...

La personne ou le service désigné sera un soutien pour l'organisateur et les intervenants dans la mise en œuvre des actions de prévention cela permettra de mobiliser et coordonner les services municipaux et techniques adaptés.

Par ailleurs, la Ville peut initier différentes actions visant à sensibiliser et prévenir les risques liés à la fête. Il peut s'agir de campagnes de prévention, de répression, de groupes de réflexions et de travail réunissant les acteurs associatifs locaux, ou encore de proposer et soutenir des alternatives à l'occupation de l'espace public par des animations.

Débits de boissons

L'ouverture d'un débit de boisson temporaire nécessite d'obtenir l'autorisation du Maire (dans la limite de 5 autorisations annuelles pour chaque association). La vente est alors limitée aux boissons du groupe 1 (non alcoolisées) ou 2 (vin, cidre, bières...). La vente d'alcool n'est pas autorisée à proximité de certains lieux (hôpitaux, piscines...). Pour connaître les zones protégées, se renseigner auprès de la préfecture.

Les Maires peuvent accorder des dérogations individuelles concernant les horaires d'ouvertures tardives des bars.

Les Maires conservent aussi la possibilité de prescrire, par arrêté, des mesures plus rigoureuses que celles énoncées dans l'arrêté préfectoral, dans l'intérêt du maintien du bon ordre et de la moralité publique.

DES RECOMMANDATIONS POUR FAVORISER LA PRÉVENTION ET LA RÉDUCTION DES RISQUES EN MILIEU FESTIF

Recommandations

Les intervenants de terrain

Les secours

Les agents de sécurité et de prévention

Les organismes de prévention et de réduction des risques en milieu festif



RECOMMANDATIONS

Intégrer une dynamique de prévention et/ou de réduction des risques ne suppose pas forcément de mettre en œuvre des moyens excessivement importants ou coûteux. Quelques pistes adaptées au type de rassemblement prévu peuvent améliorer efficacement la prévention et la sécurité et donc le bien-être du public.

Les recommandations suivantes visent à donner des pistes sur lesquelles travailler dans le cadre de l'organisation ou de l'encadrement d'une manifestation festive. Toutes ne sont pas applicables telles quelles dans n'importe quel événement festif, et n'importe quelle situation. Il faut souvent faire preuve d'imagination, expérimenter, adapter ces dispositifs au contexte et aux moyens disponibles et surtout ne pas hésiter à faire appel aux différentes structures ressources.

Préparer, anticiper

Préparer l'organisation bien en amont permet de disposer du temps nécessaire à la mise en œuvre des actions de prévention qui sont souvent difficilement réalisables dans l'urgence.

Veiller à la sécurité du public

- Éviter les récipients en verre (risques de coupures avec les éclats de verres)
- Pour éviter les risques de débordement, assurer l'évacuation du public, en bon ordre et sur des espaces suffisants, prévoir un accès pour les services de secours et leur matériel.
- En fonction de la taille, du type et de la localisation de l'événement, il faudra réfléchir au fléchage, aux signalétiques, au barriérage, aux parkings.... Sur l'espace public, le fléchage est réglementé, il doit donc être fait en collaboration avec les services municipaux.
- L'éclairage du site doit permettre une circulation facile, l'évacuation du public et les manœuvres de sécurité le cas échéant.
- Assurer un nombre suffisant, une bonne visibilité et un accès facile aux poubelles (ou bennes) à ordures et à verres.
- Faire appel à un poste de secours à partir de 1500 personnes ou lorsque certains risques sont identifiés (à prévoir en amont)
- S'assurer que certains membres du personnel ou des bénévoles ont le diplôme de secouriste (PSC1¹²), sinon, leur proposer une formation.

¹² Prévention et Secours Civiques de niveau 1

Faciliter l'accès aux personnes handicapées

- S'assurer qu'il y a des toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite (y penser notamment lorsque les toilettes sont louées).
- Prévoir des emplacements réservés aux personnes en fauteuil roulant, des rampes d'accès, des passages de largeur suffisante....
- Prévoir l'accessibilité des tables et comptoirs aux personnes en fauteuil roulant, notamment en veillant leur hauteur.
- Veiller à ce qu'il y ait des places de parking réservées aux personnes handicapées proches de l'entrée du site.

Le « Plus » écolo

Pour les événements qui se déroulent en plein air, penser à privilégier des toilettes sèches, à proposer des cendriers de poche, à prévoir un tri sélectif, à utiliser au maximum des matériaux recyclables....

➤ Pour en savoir plus, consulter la charte des festivals engagés pour le développement durable et solidaire en Bretagne, dans le cadre de l'agenda 21: www.region-bretagne.fr, aller dans rubrique rechercher, entrer « charte Agenda 21 ».

Aménager un espace au calme et convivial

Afin de contribuer au bien être du public, prévoir et aménager un espace permettant aux personnes de se reposer ou d'être au calme, tout en étant convivial, sur le site où se déroule la fête.

Faciliter l'accès à l'eau

Faire en sorte que de l'eau potable et fraîche soit disponible, gratuite et clairement signalée au public.

Organiser la possibilité de se restaurer

Proposer au public la possibilité de se restaurer :

- gratuitement ou à un prix abordable
- de façon équilibrée (éviter les nourritures trop grasses, trop salées ou trop sucrées...)
- proposer une variété de choix et pourquoi pas de la nourriture Bio, issue du commerce équitable...
- veiller à ce qu'il soit possible de se restaurer dans l'enceinte payante de la manifestation, afin que les personnes ne soient pas obligées de sortir de la fête pour manger quelque chose.

Favoriser l'articulation des intervenants

L'articulation des intervenants (secours, sécurité, organisateurs, acteurs de prévention et de réduction des risques...) est très importante, surtout s'il s'agit d'un rassemblement de taille assez importante (festivals, teknivals, soirées étudiantes).

- Faire en sorte que chaque responsable ait les noms et les contacts téléphoniques des autres responsables à l'avance, pour qu'ils puissent définir ensemble les moyens à mettre en œuvre par chacun au niveau de la communication (talkies-walkies, téléphone ...) et de l'organisation (emplacement des équipes, personnes référentes...) en fonction des caractéristiques de l'événement et du public.
 - Pour les événements non réguliers, réunir si possible les responsables des structures sollicitées en amont de l'événement pour que l'organisation soit préparée en concertation et définir les modes de coopération.
- Réunir les intervenants juste avant l'événement et sur le site, afin qu'ils puissent se présenter, savoir quelles seront les missions de chacun, comment faciliter l'articulation et la complémentarité entre eux (emplacements, moyens de communication...).
- Pendant l'événement, organiser des moments de regroupement avec les différents responsables (organisateur, sécurité, premiers secours, prévention et réduction des risques). Cela permettra à chacun d'échanger sur le déroulement de l'intervention et d'ajuster les modes de coopération.

Gérer les fins de soirées

Il est important de favoriser l'échelonnement des sorties afin d'éviter les mouvements de foule mais aussi pour permettre aux personnes alcoolisées ou fatiguées de se reposer un peu avant de partir

- Arrêter la vente de boissons alcoolisées et baisser ou arrêter la musique quelques temps avant la fermeture.
- Augmenter progressivement la lumière.
- Proposer des boissons chaudes, une restauration légère.
- Conseiller, informer et proposer des éthylo-tests aux personnes qui s'apprêtent à conduire (en particulier aux personnes présentant des signes d'alcoolisation), leur conseiller d'attendre, de se reposer avant de partir.
- Proposer des brassards ou chasubles permettant une meilleure visibilité des piétons et cyclistes (gratuits, ou à prix peu élevé).
- Inciter le public à faire preuve de discrétion à la sortie de l'établissement et à respecter le voisinage.
- Informer sur les solutions de retour.

Accompagner les retours

- Organiser des opérations reposant sur le concept « celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas » : prévoir des petits cadeaux attrayants pour le conducteur qui s'engage à ne pas boire (un cocktail sans alcool, un T-shirt, une entrée gratuite, une affiche...).
- Informer le public que des éthylotests (ou éthylomètres) sont à leur disposition gratuitement ou à un prix peu élevé.
- Organiser, encadrer et/ou informer sur les solutions de retour (partenariat avec les sociétés de transport en commun, mise en place de navettes, communiquer au public les horaires des transports en commun, le co-voiturage, les numéros des taxis et autres solutions de retour).
- Vendre ou donner des brassards ou chasubles qui permettent aux piétons et aux cyclistes d'être visibles.
- Organiser la possibilité pour le public de dormir sur place en organisant des solutions d'hébergement, par exemple, en proposant un espace pour camper gratuitement.


Soirées étudiantes : un site de la prévention routière donne des conseils aux associations étudiantes pour organiser le dispositif : www.rentrerenvie.fr

Les kits « capitaine de soirée » peuvent être récupérés gratuitement au comité départemental de prévention routière du département ou commandés en ligne (prévoir frais de port).

Réglementation

Il est interdit de conduire un véhicule avec un taux d'alcoolémie supérieur ou égal à 0,5 grammes d'alcool par litre de sang ou 0,25 milligrammes d'alcool par litre d'air expiré.

Attention, dans les bars et discothèque, les doses sont réglementées, un verre de bière contient le même taux d'alcool qu'un verre de whisky ou qu'un verre de pastis, soit environ 10 grammes d'alcool pur... L'anxiété et la fatigue peuvent jouer sur les effets ressentis. Le taux d'alcoolémie varie selon la taille et le poids de la personne, le fait d'être une femme ou un homme, d'être à jeun ou non. Le temps d'élimination de l'alcool varie en fonction de la quantité d'alcool absorbé (il est d'environ 4 à 5 heures pour une alcoolémie à 0.6g/l).

 Loi n°2003-87 du 3 février 2003 relative à la conduite sous l'influence de substances ou plantes classées comme stupéfiants.

Depuis juin 2007, trois tests salivaires de dépistage des stupéfiants au volant sont expérimentés, si un de ces tests donne des résultats fiables (proche du test sanguin), les forces de l'ordre devraient le généraliser courant 2008.

Autour de la fête, les abords

- Inciter à respecter la tranquillité du voisinage
- Favoriser une présence humaine à l'extérieur du site. Pour les événements de taille importante, organiser des maraudes par des équipes d'infirmiers, de secouristes, et/ou d'acteurs de prévention pour repérer et aller à la rencontre des personnes en difficulté, dialoguer avec eux, les informer sur les risques et les mettre à l'abri dans un local si besoin. Faire appel aux urgences si

nécessaire.

- Faire en sorte que les abords de la fête soient convenablement éclairés
- Dans la mesure du possible, permettre aux personnes de se reposer dans leur voiture avant de partir.

Valoriser et communiquer sur les actions mises en œuvre

- Sensibiliser avant la soirée sur les actions qui vont être mises en place (sur le programme, pendant les animations de la journée....)
- Diffuser des messages de prévention et une présentation des partenaires qui ont participé aux actions sur les tickets d'entrée, les flyers, les affiches. Des messages de prévention peuvent également être diffusés par les animateurs de la soirée, les DJ....

Le bilan

Le débriefing est une étape nécessaire pour faire le bilan des intérêts, limites et obstacles rencontrés dans la mise en œuvre des actions menées. Il permet aussi d'envisager les modifications et réajustements à apporter lors de l'événement suivant. Pour cela, les intervenants peuvent être réunis ou consultés après la fête. Les retours du public sur les intérêts des actions sont aussi à prendre en compte (adhésion, rejet, participation ou non...).

Prévenir et réduire les autres risques liés à la fête Consommation de produits psychoactifs licites et illicites - rapports sexuels à risques - écoute de musique amplifiée

Informier le public

- Faciliter l'accès à de la documentation d'information sur les risques liés à la consommation de produits psychoactifs, aux rapports sexuels non protégés, au volume sonore et à la fête, avec les contacts des structures spécialisées d'aide et de soins locales.
- Mettre à disposition du matériel de prévention et de réduction des risques à titre gratuit ou peu onéreux (outils de mesure d'alcoolémie, bouchons d'oreille, préservatifs...). Proposer des préservatifs dans des endroits visibles mais discrets (toilettes, vestiaires...). Informer sur les lieux où peut être acheté ce matériel.

Former le personnel et/ou les bénévoles

Il n'est pas toujours évident de savoir comment faire face aux comportements liés à la consommation de produits psychoactifs, qu'ils soient licites ou illicites (agressivité, modification psychique....) et de mettre en œuvre les conditions permettant de prévenir et réduire les risques et les dommages liés à la fête.

Il y a des informations, une attitude et un discours à connaître. Des formations et un accompagnement sont souvent nécessaires pour mieux savoir:

- prévenir et réduire les risques liés à l'alcool et autres produits, au volume sonore, aux rapports sexuels à risques.

- connaître le matériel de prévention et de réduction des risques ainsi que ses modalités d'utilisation
- connaître les produits, leurs effets, les risques
- utiliser des outils de mesure d'alcoolémie
- connaître la réglementation
- faire face aux comportements liés aux consommations (écoute, communication non-violente...)
- connaître et mettre en œuvre les gestes de premiers secours

➤ Ces formations peuvent être des ressources utiles pour le personnel de l'organisation mais aussi pour les autres intervenants amenés à être confrontés à ces situations (sécurité, premiers secours).

Animer


Mettre en place des animations peut contribuer à favoriser une réflexion et une prise de conscience du public. Cela peut être formalisé par :


- L'intervention d'un organisme de prévention et/ou de réduction des risques (voir fiches, p.30 à 42).
- Des animations humoristiques, musicales ou artistiques autour de ces thématiques en faisant appel à des conteurs, comédiens, musiciens, artistes. Exple : les Glouglous (cf. p.51).
- Des soirées à thèmes (soirée prévention alcool...) en faisant intervenir des associations spécialisées sur la thématique.
- Des soirées sans alcool (l'association voiture&co met en place des soirées Night&co sans alcool en bars et discothèque avec de multiples activités et donne la possibilité aux organisateurs de soirées étudiantes de créer leur propre soirée sans alcool. Site: <http://www.nightandco.com>).


⇒ Valoriser les boissons non alcoolisées

- Proposer les boissons non-alcoolisées à des prix nettement attractifs par rapport aux boissons alcoolisées
- Proposer une variété de choix, mettre en avant des produits innovants (cocktails sans alcool)
- Veiller à ce que l'eau soit accessible, fraîche et gratuite : par exemple, disposer des fontaines à eau, mettre en place un bar à eau
- Éviter la vente d'alcool en pichet, en bouteille, les offres promotionnelles (open-bars, réductions, happy-hours...)


Réglementation

 Respecter la réglementation sur les horaires d'ouverture et de fermeture des débits de boissons (arrêtés préfectoraux et municipaux).

 Les débitants de boissons sont tenus de prévenir tous désordres, rixes et disputes, d'interdire l'entrée de leur établissement aux personnes ivres, d'expulser celles qui troubleraient l'ordre et la tranquillité publics. En cas de refus ou de résistance, ils doivent alerter immédiatement les autorités de police ou de gendarmerie compétentes.

 En l'application du code de la santé publique (art. L3342-1 et L3342-3), il est interdit :


- de recevoir dans les débits de boissons des mineurs de moins de 16 ans qui ne sont pas accompagnés d'une personne de plus de 18 ans en ayant la charge et la surveillance.
- de vendre ou d'offrir à titre gratuit à des mineurs de moins de seize ans des boissons alcooliques à consommer sur place ou à emporter.

 Code de la santé publique : l'usage illicite de l'une des substances ou plantes classées comme stupéfiants est puni d'un an d'emprisonnement et de 3750 € d'amende (art. L. 3421-1.). En cas d'infraction dans un lieu ouvert au public ou utilisé par le public, peut être ordonnée une fermeture administrative temporaire de l'établissement (art. 4322-1).

⇒ Veiller au volume sonore

- Limiter le volume sonore à l'intérieur et à l'extérieur
- Aménager un espace au calme et convivial au sein de la manifestation
- Respecter la réglementation liée au son

Réglementation

 Décret 98-1143 du 15 décembre 1998 relatif aux prescriptions applicables aux établissements ou locaux recevant du public et diffusant à titre habituel de la musique amplifiée.

- L'exploitant de l'établissement est tenu d'établir une étude d'impact des nuisances sonores (art. 5).
- En aucun endroit, accessible au public, le niveau de pression acoustique ne doit dépasser 105 dB(A) en niveau moyen et 120 dB en niveau de crête (art. 2).
- Dans le cas où l'isolement du local où s'exerce l'activité est insuffisant pour respecter les valeurs maximales d'émergence, l'activité ne peut s'exercer qu'après la mise en place d'un limiteur de pression acoustique réglé et scellé par son installateur (art. 3)

Dans le Morbihan, par exemple, les autorisations d'ouverture tardive ne sont accordées qu'aux établissements ayant satisfait à l'obligation de réaliser une étude d'impact des nuisances sonores et ayant pris les mesures visant à remédier aux nuisances relevées qu'ils diffusent ou non à titre habituel, de la musique amplifiée. En cas de troubles manifestes ou répétés à la tranquillité publique, le Maire à la faculté de restreindre, par arrêté motivé, les horaires d'ouverture des débits de boissons et notamment l'utilisation des terrasses.

Ressources

Les numéros utiles

DROGUES INFO SERVICE 7j/7, 8h-2h, appel gratuit depuis un poste fixe. Avec un portable, appeler le 01 70 23 13 13 au prix d'une communication ordinaire	0 800 23 13 13 www.drogues.gouv.fr
ÉCOUTE ALCOOL 7j/7, 14h00 - 2h00, coût d'une communication locale depuis un poste fixe	0 811 91 30 30 www.drogues.gouv.fr
ÉCOUTE CANNABIS 7j/7, 8h00 - 20h00, coût d'une communication locale depuis un poste fixe	0 811 91 20 20 www.drogues.gouv.fr
TABAC INFO SERVICE Du lundi au samedi, 8h-20h, 0.15€/min	0 825 309 310 www.tabac-info-service.fr
SIDA INFO SERVICE 7j/7, 24h/24, gratuit depuis un poste fixe	0 800 840 800 www.sida-info-service.org
HÉPATITES INFO SERVICE 7j/7, 9h-23h, gratuit depuis un poste fixe	0 800 845 800 www.hepatites-info-service.org
BRETAGNE INFO IVG CONTRACEPTION Du lundi au vendredi : 9h-12h ; 14h/18h, gratuit depuis un poste fixe	0 800 800 648
FIL SANTÉ JEUNE 7j/7 de 8h à 24h. Appel gratuit depuis un poste fixe	0 800 235 236 www.filsantejeunes.com

Les sites ressources

Site de la MILDT (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Toxicomanies)	www.drogues.gouv.fr
Site du CIRDD Bretagne (Centre d'Information Régional sur les Drogues et les Dépendances)	www.cirdd-bretagne.fr
Service public de diffusion du droit sur Internet	www.legifrance.gouv.fr
Site de l'Observatoire Français des Drogues et Toxicomanies	www.ofdt.fr
Informations sur les produits	www.drogues-dependance.fr

Où se procurer des supports de prévention ?

Les contacts des fournisseurs de matériel de prévention sont disponibles sur Internet. Le prix diminue pour les achats en volume et il ne faut pas hésiter à demander des devis aux fournisseurs et à faire jouer la concurrence.

Il est aussi envisageable de vendre le matériel au public à un prix abordable.

Vous pouvez contacter les organismes de prévention et de réduction des risques pour vous aider à évaluer la quantité de matériel nécessaire selon le nombre de personnes attendues et le type d'événement.

A titre d'exemple, pour une soirée de 1000 personnes, on peut prévoir environ :

- 300 préservatifs masculins
- 50 préservatifs féminins
- 100 gels lubrifiants
- 200 éthylotests
- 100 paires de bouchons d'oreille

Ethylotests	On trouve des éthylotests à usage unique en supermarché dans les pharmacies et aussi sur Internet, ils sont vendus entre 1€ et 1,5€ l'unité. Choisir uniquement les modèles estampillés NF (fiables), penser à vérifier la date de péremption.
Bouchons d'oreilles	On peut acheter des bouchons d'oreille en pharmacie, en supermarché ou en commander sur Internet. Le prix diminue pour les achats en nombre. Il en existe plusieurs sortes et atténuent plus ou moins les bruits. Il faut respecter les conditions d'utilisation pour qu'ils soient efficaces.
Préservatifs	Seules protections contre le sida et les IST, les préservatifs peuvent s'acheter en pharmacie, en supermarché, dans les distributeurs automatiques (rue, bars, discothèques), dans les bureaux de tabac (5 pour 1€) ou en commander sur Internet.
Documentation de prévention	L'INPES ¹³ édite des documents d'information et de prévention sur diverses thématiques (alcool, drogues, information sexuelle, tabac...) consultables sur son site. Pour commander des documents gratuits, contacter le CODES ¹⁴ du département ou le CIRDD Bretagne (si la commande est inférieure à 100 exemplaires) ou formuler une demande écrite à l'INPES (si la commande est supérieure à 100 exemplaires). Site de l'INPES : www.inpes.sante.fr Site du CIRDD : www.cirdd-bretagne.fr - E-mail : cirdd@cirdd-bretagne.fr

¹³ Institut national de prévention et d'éducation pour la santé

¹⁴ Comité Départemental d'Education pour la Santé

➤ Les structures de prévention de votre région sont des lieux ressources très utiles, ils sauront vous informer, vous orienter et vous soutenir dans vos démarches.

Si vous souhaitez solliciter un financement, une formation ou faire intervenir un organisme de prévention et de réduction des risques, prenez d'abord le temps de définir vos attentes, votre projet afin de solliciter les organismes adaptés et de leur soumettre un projet qui correspond à vos besoins.

Ex: pour les soirées étudiantes, pensez à faire appel aux mutuelles étudiantes pour monter vos projets de prévention.

LES INTERVENANTS DE TERRAIN

Les secours

Les agents de sécurité et de prévention

Les organismes de prévention et de réduction des risques

L'Orange Bleue
Prèven Ville
Aides, délégation Finistère
Sid'Armor
Association Douar Nevez
La LMDE
La SMEBA
Médecins du Monde
TechnoPlus



LES SECOURS

Sauveteurs secouristes

L'organisateur qui souhaite mettre en place un dispositif de secours doit contacter, à l'avance, une association agréée de sécurité civile (Croix Rouge Française, protection civile, SNSM...) et remplir une fiche de demande de poste.

En fonction de certains paramètres (densité et comportement attendu du public, caractéristiques de l'environnement, durée de la manifestation...), l'association proposera un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) adapté à la taille et aux risques présentés par l'événement.


Les équipiers sont bénévoles mais la prestation est payante (en raison du coût du matériel, des tenues, des formations...).

La présence d'un DPS permet une prise en charge rapide des éventuelles victimes et sert de filtre pour la régulation médicale (les cas les plus bénins sont traités sur place et la régulation médicale [SAMU] est prévenue si nécessaire).

Les secouristes ont en charge le secours ordinaire. Ils ne réalisent pas d'acte médical et ne délivrent pas de médicaments (sauf si un médecin est présent dans l'équipe).

Pour les manifestations de grande envergure, les pouvoirs publics mettent en place un dispositif de secours adapté. Les associations de secourisme peuvent y être intégrées ou être installées en parallèle, mais toujours sous l'autorité du commandant des opérations de secours. Les secours publics (sapeurs pompiers, SAMU, police, gendarmerie) sont d'emblée alertés et prennent en compte la mise en œuvre et l'organisation des secours.

Réglementation

 Arrêté du 7 novembre 2006 fixant le référentiel national relatif aux dispositifs prévisionnels de secours.

Les pompiers

Les pompiers ont une mission de prévention et une mission de secours aux personnes et aux biens. Lorsque nécessaire, ils vérifient la présence des moyens de secours. Ils peuvent dans certains cas être présents sur le lieu du spectacle pour assurer la sécurité en cas d'incendie ou de panique.

Contacts : 18 ou 112 sur un téléphone portable

Le SAMU

Le SAMU est médicalisé. Il peut conduire les personnes à l'hôpital sous assistance médicale si nécessaire. Sur de gros événements, un poste médical complet incluant la présence de médecins sur place peut être demandé par les autorités.

Contacts :15

En Bretagne, diverses associations agréées pour les premiers secours sont susceptibles de pouvoir intervenir en milieu festif,

Exemples : la Croix Rouge Française, les Associations Départementales de Protection civile, la SNSM, l'ordre de Malte....

Mais attention, certaines associations ont plus l'habitude que d'autres d'intervenir en milieu festif. N'hésitez pas à en contacter plusieurs pour faire votre choix.

Contacts : Vous trouverez les listes des associations agréées de secourisme ainsi que les contacts sur le site suivant : www.secourisme.info

LES AGENTS DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION

Les agents de sécurité composant le service d'ordre ont pour rôle, sous l'autorité et la responsabilité des organisateurs, de prévenir les désordres susceptibles de mettre en péril la sécurité des spectateurs et des participants.

Ils remplissent les tâches suivantes :

- Procéder à l'inspection (...) des installations ou de la salle avant que ne commence la manifestation pour déceler les risques apparents pouvant affecter la sécurité
- Constituer (...) un dispositif de sécurité propre à séparer le public des acteurs de la manifestation
- Eviter la confrontation des groupes antagonistes
- Etre prêt à intervenir pour éviter qu'un différend ne dégénère en rixe
- Porter assistance et secours aux personnes en péril
- Alerter les services de police et de secours
- Veiller au maintien de la fluidité des itinéraires et des sorties de secours

Le site Internet « LE MÉMO-ÉVÉNEMENTIEL » recense les coordonnées de différents prestataires dans l'événementiel. Sur ce site, une rubrique permet de rechercher les coordonnées des principales entreprises de sécurité intervenant régulièrement en événementiel (recherche par département ou par région) :

www.lememo.com,
rubrique « annuaire des prestataires techniques », « logistique », « sécurité »


Les personnes faisant partie du service d'ordre, peuvent être composées de professionnels et (ou) de bénévoles. Cependant, seuls des professionnels agréés peuvent procéder aux palpations de sécurité ainsi qu'à l'inspection visuelle et à la fouille des bagages à main. L'organisateur d'une manifestation rassemblant plus de 1500 personnes doit s'assurer que le personnel de sécurité est bien agréementé.


Vous pouvez contacter et déposer une demande de devis aux entreprises de sécurité de votre territoire. Préférez les entreprises qui ont l'habitude d'intervenir sur le type d'événement que vous organisez, ainsi elles sauront au mieux faire face aux situations. Certaines structures sont spécialisées dans l'intervention en milieu festif, les agents y sont formés à diverses problématiques (informés notamment sur la prévention et réduction des risques liées aux consommations de substances psychoactives).

Les salariés de sécurité privée doivent, depuis le 1er janvier 2008, justifier d'une aptitude professionnelle préalable (décret n°2007-1181 du 3 août 2007, modifiant le décret du 6 septembre 2005).

En cas de rassemblement de plus de 1500 personnes, si la commission de sécurité l'impose, un service d'ordre est obligatoire (décret 97-646 du 31 mai 1997).

Réglementation

 Décret n°97-646 du 31 mai 1997 relatif à la mise en place de services d'ordre par les organisateurs de manifestations sportives, récréatives, ou culturelles à but lucratif

 Décret n°2005-307 du 24 mars 2005 pris pour l'application de l'article 3-2 de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983, relatif à l'agrément des agents des entreprises de surveillance et de gardiennage et des membres des services d'ordre affectés à la sécurité d'une manifestation sportive, récréative ou culturelle de plus de 1 500 spectateurs.

LES ORGANISMES DE PRÉVENTION ET DE RÉDUCTION DES RISQUES

Les dispositifs de prévention et réduction des risques sont des lieux largement fréquentés. Une relation de confiance s'est tissée avec le public qui sait pouvoir y trouver des informations, des conseils, mais aussi une écoute pour pouvoir s'exprimer et dialoguer autour des pratiques à risques sans être jugé. Ces conditions visent à aider les personnes à développer une prise de conscience et à s'engager dans des stratégies personnelles pour prévenir ou réduire les risques.

Objectifs

La réduction des risques vise à donner les moyens aux usagers de substances psychoactives de se préserver des risques sanitaires et plus largement, à leur apporter une aide concrète pour qu'ils accèdent aux soins et à un lien social. Pour ce faire, elle va au devant des usagers, notamment en milieu festif.

Les intervenants en prévention et réduction des risques en milieu festif informent le public (qu'il soit consommateur ou non) et donnent des conseils pour prévenir et réduire les risques et les dommages associés :

- à l'usage de produits psychoactifs,
- aux relations sexuelles à risques
- aux risques auditifs
- aux pratiques à risques associées à la fête comme le jonglage avec du feu ou le tatouage

Intervenants

Les structures de prévention et/ou de réduction des risques intervenant en milieu festif sont composées :

- d'intervenants salariées (coordinateur, responsables, structures qui détachent des employés pour intervenir dans un collectif de prévention en milieu festif...)
- de bénévoles ou volontaires formés et intéressés par les problématiques liées à la fête et à la prévention (ils peuvent par ailleurs être professionnels sur ces problématiques dans le cadre de leur travail...)
- d'étudiants salariés dans le cas des mutuelles étudiantes

En intervention, la composition des équipes varie en fonction des disponibilités, des intérêts musicaux de chacun et de l'ampleur de la manifestation.

Principes

Les intervenants en réduction des risques sont formés pour écouter et dialoguer autour des prises de risques (écoute active, réassurance¹⁵, information et orientation vers les structures spécialisées d'aide et de soins). Ils respectent certains principes dans leur rapport avec le public :

- l'écoute,
- le non-jugement


Modalité d'intervention


Les moyens d'intervention susceptibles d'être mobilisés :

- **espaces de prévention** (stand, tente, camion, bus) à l'intérieur du site et/ou à l'extérieur
- **chill-out** : espace de réassurance pour les personnes en difficulté avec leur consommation.
- **documents** d'information, de prévention et de réduction des risques
- **outils** de prévention et de réduction des risques (éthylotests, bouchons d'oreilles, préservatifs, kit de sniff, kits d'injection, simalc¹⁶ ...)
- **espace de Chromatographie sur Couche Mince (CCM)** : technique d'analyse permettant de vérifier la présence de substances recherchées dans certains produits, pratiquée uniquement dans certains événements (sa mise en œuvre est adaptée au public concerné) par Technoplus ou Médecins du Monde (fiches p. 41-42).
- **équipes mobiles** (pour aller vers les personnes, dialoguer avec elles et leur remettre du matériel de prévention et de l'information)

Beaucoup de ces organismes s'impliquent en dehors des interventions pour soutenir, conseiller et réfléchir avec les organisateurs, faire du lien avec les autres intervenants en milieu festif (secours, sécurité), créer des supports adaptés aux problématiques rencontrées....

Réglementation

 Décret n° 2005-347 du 14 avril 2005 approuvant le référentiel national de réduction des risques en direction des usagers de drogues et complétant le code de la santé publique.

 Décret n°2005-1606 du 19 décembre 2005 relatif aux missions des centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques (CAARUD) et modifiant le code de la santé publique.

¹⁵ Technique qui consiste à rassurer psychologiquement et physiquement une personne en cas de « bad trip » (mauvaise expérience liée à la prise de drogues)

¹⁶ Le SIMALC est un support pédagogique d'animation destiné à la prévention de l'excès d'alcoolémie. Le principe de cet appareil repose sur la simulation d'une consommation de produits alcooliques à la différence d'un test d'alcoolémie qui mesure une alcoolémie résultant d'une consommation effective.

L'ORANGE BLEUE
**Collectif associatif piloté par l'AAPF¹⁷, regroupant l'ANPAA¹⁸ Bretagne, l'AAPF,
et Liberté Couleurs**

Missions

- Accueillir et informer les personnes fréquentant les rassemblements festifs sur les conduites et pratiques à risques.
- Écouter et dialoguer autour des prises de risques, dans une dimension non culpabilisante et non répressive visant à aider les personnes rencontrées à développer une prise de conscience.
- Proposer des modalités afin de réduire les dommages.
- Informer sur et orienter vers les structures spécialisées d'aides et de soins.

Territoire d'intervention

Bretagne

Lieux d'intervention

- Les concerts et festivals
- Les soirées techno (rave, free party, technival)
- Les soirées étudiantes

Moyens d'intervention

- Espace de prévention (grande tente et stand)
- Réalisation de supports de prévention et de réduction des risques (documentation, outils)
- Équipes mobiles
- Bus de prévention

Les intervenants

L'équipe de l'Orange Bleue regroupe une trentaine d'intervenants. Le collectif est composé de professionnels du champ de la prévention et de bénévoles de divers horizons (santé communautaire, secteurs sociaux, sanitaires, paramédicaux.).

¹⁷ Association d'Addictologie, d'Aide de Prévention et de Formation

¹⁸ Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie

Formation des intervenants

Important programme de formation des intervenants (entre 6 et 10 temps de formation par an) :

- Ecoute active
- Audition
- Produits psychoactifs licites et illicites
- L'accompagnement de la remise de matériel de réduction des risques
- Infections Sexuellement Transmissibles (IST)
- Etats modifiés de conscience
- Tatouage, piercing
- Formation aux premiers secours (PSC1) et réactualisation
- Etc.

Autres activités

- Création de supports de prévention et de réduction des risques
- Possibilité de soutien, conseils et formation à destination d'acteurs locaux concernant les problématiques rencontrées en milieu festif et co-animation d'un espace de prévention et de réduction des risques avec ces derniers
- Participation, pour l'OFDT¹⁹ et le CIRDD Bretagne, aux dispositifs TREND²⁰ et SINTES²¹
- Membre du collectif Prév'en Ville. Participation aux réunions de réflexion/concertation du groupe de pilotage de Prév'en Ville
- L'Orange Bleue s'associe au PareAChute (CAARUD) pour développer des actions de prévention et de réduction des risques dans le Morbihan

Contacts

L'Orange Bleue

AAPF

9, place du général koënic

35000 RENNES

06.08.10.30.12

E-mail : collectiforangebleue@yahoo.fr

¹⁹ Observatoire Français des Drogues et Toxicomanies

²⁰ Tendances Récentes et Nouvelles Drogues : recueil d'observations qualitatives (profils des consommateurs, appellation et prix des produits...), notamment en milieu festif.

²¹ Système d'Identification National sur les Toxiques Et les Substances. SINTES est un outil développé par l'OFDT pour apporter une meilleure connaissance du contenu toxicologique des produits psychoactifs circulant sur le marché illicite en France. Son volet « veille » cherche à détecter la présence de substances nouvelles ou inattendues particulièrement nocives.

COLLECTIF PRÈV'EN VILLE

Collectif piloté par le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) Bretagne et qui collabore avec six structures, le Pôle Addiction Précarité (CHGR²²), l'Orange Bleue, le Relais SEA 35, le Mouvement Français pour le Planning Familial, AIDES 35, La Mutuelle Des Étudiants.

Objectif

Impulser une préoccupation commune aux structures et personnes impliquées dans l'organisation, la gestion et l'usage d'événements festifs afin de prévenir et réduire les risques et les dommages.

Quatre axes de travail

- Amélioration des conditions de retour
- Réflexion avec les organisateurs de moments festifs (concerts, festivals...)
- Réflexion et actions avec les patrons de bars, bars-concerts.
- Intervention (choix des modalités d'intervention, des lieux et horaires de présence, création d'outils de prévention et de réduction des risques)

Missions

- Permettre aux personnes de s'informer et de dialoguer sur les conduites à risques
- Proposer des modalités visant à réduire les risques
- Favoriser l'accompagnement et l'orientation des personnes en difficultés vers les structures d'aide et de soins
- Faire prendre conscience des risques routiers et développer des stratégies d'amélioration des conditions de retour
- Réalisation de supports de prévention et de réduction des risques adaptés.
- Formations et échanges de pratiques auprès d'acteurs extérieurs (ex : formation sur les substances psychoactives auprès d'agents de la sécurité...)

Territoire d'intervention

Rennes et son agglomération

²² Centre Hospitalier Guillaume Régnier

Moyens d'intervention

- Bus de prévention
- Stand de prévention
- Supports de prévention et de réduction des risques
- Équipes mobiles

Les intervenants

- Prev'en ville regroupe des:
- Infirmiers
- Médecins
- Animateurs de prévention
- Psychologues
- Educateurs spécialisés
- Volontaires de Aides 35
- Bénévoles de l'Orange Bleue (se référer à la fiche)

Formation des intervenants

Pas de formation propre à Prev'en Ville. Les intervenants sont formés au sein de leur structure d'appartenance.

Contacts

CRIJ Bretagne
4 bis cours des alliés
35000 RENNES
02 99 31 25 58
E-mail : karinne.guilloux@crij-bretagne.com

AIDES, DÉLÉGATION FINISTÈRE

Missions

La délégation Finistère de Aides coordonne Lover Pause qui est un Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques des Usagers de Drogues (CAARUD). Elle a notamment pour mission de mener des actions de prévention et de réduction des risques en milieu festif.

Territoire d'intervention

Bretagne

Teknival du sud tous les 2 ans

Critères d'intervention

Aides intervient généralement sur des rassemblements de plus de 5000 personnes.

Moyens d'intervention

- Espace de prévention
- Supports de prévention et de réduction des risques
- Chill-out (espace de réassurance pour les personnes en difficulté avec leur consommation)

Formation des intervenants

- Trois week-ends de formation sur la lutte contre le VIH, les hépatites...pour les volontaires
- Une demi-journée de formation avant chaque intervention sur le principe de chill out, les contaminations, le fonctionnement d'une teuf...

Contacts

Aides 29

7 rue de la 2^{ème} DB

29200 Brest

02 98 43 18 72

SID'ARMOR

Missions

Sid'Armor est une association de lutte contre le sida et le VHC, elle gère un Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques des Usagers de Drogues (CAARUD). Elle a notamment pour mission de mener des actions de prévention et de réduction des risques en milieu festif

Territoire d'intervention

Côtes d'Armor

Critères d'intervention

Préférence pour les événements punk, techno, rock mais interviennent également auprès du grand public

Intervient sur les concerts, les free, squats, parking de concert

Moyens d'intervention

Espace de prévention avec, selon la taille de l'événement, un ou plusieurs camions d'accueil : un camping-car, un camion aménagé et un camion vide.

Pour les grands événements, Sid'Armor regroupe ces véhicules et crée un site d'accueil avec :

- un lieu de stockage et de distribution
- un espace d'écoute et de repos pour le public
- un espace plus « isolé » pour faire de la réassurance ou des soins

Formation des intervenants

La base de l'équipe est un binôme composé d'un intervenant ayant plusieurs années d'expérience d'accueil au niveau de la réduction des risques, de la réassurance..., et d'un infirmier professionnel.

Les autres intervenants suivent trois séances de formation qui abordent les questions du VIH/VHC, le soutien aux malades et la réduction des risques liés aux usages de produits psychoactifs (produits, overdose, sniff, bad trips...).

Contacts

Sid'Armor
1 rue du Pont Chapet
22000 Saint Brieuc
02 96 33 05 98

ASSOCIATION DOUAR NEVEZ

Missions

L'association Douar Nevez comprend dans le Morbihan quatre centres de soin en addictologie et un Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques auprès des Usagers de Drogues appelé « Le Pare-A-ChuteS ».

Elle développe depuis avril 2007 dans le cadre d'une des missions du CAARUD, une mission de prévention et de réduction des risques en milieu festif en lien avec le Collectif Orange Bleue.

Territoire d'intervention

Morbihan

Critères d'intervention

Intervient essentiellement en soirées techno (rave, free party, teknival) et dans les grands festivals.

Moyens d'intervention

- Espace de prévention
- Camping-car : utilisé en tant qu'espace de prévention à part entière ou en complément du stand de prévention (à l'extérieur du site lorsque certaines personnes n'entrent pas dans le site) et/ou espace de repos.

Intervenants

Les intervenants sont des professionnels du CAARUD (infirmier, travailleur social, spécialiste de la prévention).

Formation

En plus de leur formation initiale, les intervenants suivent des modules de formation de l'Orange Bleue.

Contacts

Le Pare-A-ChuteS
10 rue Louis le Meur
56000 Lorient
06 33 60 77 70

E-mail : lepare-a-chutes@orange.fr

Mission (en milieu festif)

Distribuer des outils de prévention et de la documentation sur la sexualité, la sécurité routière, le cannabis, l'alcool, l'audition....

Public cible

Les étudiants et les lycéens

Territoire d'intervention

Bretagne et Pays de la Loire

Lieux d'intervention

- Les soirées étudiantes
- Les concerts et festivals (accueillant un public d'étudiants)

Moyens d'intervention

- Stand de prévention
- Supports de prévention (documentation, outils)
- Équipes mobiles

Formation des intervenants

Les intervenants sont des étudiants rémunérés. Ils suivent une séance de formation par an sur diverses thématiques de santé : alimentation, sexualité, alcool, cannabis.

Activités annexes

- Création d'outils et de documentations de prévention.
- La LMDE est relais de AGI-SON²³ en Bretagne. Dans ce cadre, elle coordonne la campagne de prévention des risques auditifs lancée chaque année par AGI-SON et développe des initiatives sur cette thématique.
- Membre du collectif Prév'en Ville. La LMDE participe aux réunions de réflexion/concertation du groupe de pilotage de Prév'en Ville.

Contacts

LMDE, service prévention et promotion de la santé
1, rue d'Espagne, CS 60718
35207 Rennes Cedex 2
02.99.32.93.05
E-mail : vhamdi@lmde.com

²³ AGI-SON est une association visant à répondre aux problématiques liées aux risques auditifs et plus globalement à la gestion sonore musicale dans le cadre du spectacle vivant musical.
<http://www.agi-son.org>

Mission (en milieu festif)

Soutien de la SMEBA aux évènements festifs étudiants

Public cible

Lycéens et étudiants

Territoire concerné

Bretagne et Pays de la Loire

Objectif principal

Réduire les risques d'une consommation excessive d'alcool et autres drogues pendant les soirées étudiantes.

Objectifs intermédiaires

- Inciter les étudiants à réduire leur consommation d'alcool en soirée
- Inciter les étudiants à ne pas consommer d'alcool ou autres drogues avant de conduire un véhicule
- Prévenir les risques des poly-consommations

Moyens

- Rendez-vous avec les associations
- Soirées de sensibilisation à la prévention pour les organisateurs de soirées
- Stand de sensibilisation avant la soirée au sein du Bureau Des Élèves (BDE) animé par un étudiant relais santé de la SMEBA et un membre du BDE
- Informations sur le site web de la SMEBA
- Guide d'organisation de soirées étudiantes
- Éthylotests, préservatifs

Autre activité

Élaboration d'un « guide d'organisation de soirées étudiantes ».

Contacts

La SMEBA, service prévention et promotion de la santé
50 bis bd du roi René – BP 50705
49007 Angers cedex 01
Tel: 02 41 20 82 50 / Fax: 02 41 20 82 66
E-mail : laurence.cerne@smeba.cimut.fr

Objectifs

- Ecouter, accueillir et informer le public sur les risques liés à la consommation de produits, aux pratiques culturelles (tatouage, piercing), à la transmission des IST, du VIH, des hépatites.
- Proposer un espace de réassurance psychologique, en cas de « bad trip ».
- Proposer des modalités visant à réduire les risques
- Médecins du Monde (MDM) peut mettre en place un dispositif d'analyse des produits afin de permettre aux usagers de se responsabiliser objectivement quant à leurs pratiques, et peut également assurer une veille sanitaire et médicale.

Lieux d'intervention

En Bretagne, Médecins du Monde Paris intervient surtout dans les événements techno de grande envergure (teknivals), Médecin du Monde Nantes intervient aussi dans les free-parties.

Moyens d'action

- Stand de prévention
- Supports de prévention et de réduction des risques (documentation, outils)
- Espace de réassurance (chill-out)
- Espace de CCM
- Espace médical

Les intervenants

L'équipe est composée de bénévoles (psychologues, médecins, cadres de santé infirmiers, éducateurs spécialisés, accueillants...).

Autres activités

- Médecins du Monde participe, pour l'OFDT²⁴ au projet SINTES²⁵.
- Médecins du Monde est partenaire du projet « Fêtez Clairs » (cf. description du projet p.48).

Contacts

Médecins du Monde "Mission Rave"
62 bis, avenue Parmentier
75011 PARIS
01 43 14 81 69
E-mail : rave.paris@medecinsdumonde.net
www.medecinsdumonde.org

Médecins du Monde « Action Rave »
33 rue Fouré
44000 NANTES
02 40 47 36 99
E-mail : mdm.nantes@free.fr

²⁴ Observatoire Français des Drogues et Toxicomanies

²⁵ Système d'Identification National sur les Toxiques Et les Substances. SINTES est un outil développé par l'OFDT pour apporter une meilleure connaissance du contenu toxicologique des produits psychoactifs circulant sur le marché illicite en France. Son volet « veille » cherche à détecter la présence de substances nouvelles ou inattendues particulièrement nocives.

Missions

- Promouvoir les stratégies individuelles ou collectives de réduction des risques liés aux pratiques festives (produits, pratiques de consommation, pratiques festives, loi...) en informant le public et en proposant des modalités visant à réduire les risques.
- Favoriser l'épanouissement de la culture techno.
- Prendre en charge et réassurer les personnes en difficulté avec leur consommation

Territoire d'intervention

France et occasionnellement en Europe

Lieux d'intervention en Bretagne

Les rassemblements technos de grande envergure

Moyens d'action

- Stand de prévention
- Supports de prévention et des réduction des risques (documentation, outils)
- Chromatographie sur Couche Mince (CCM)
- Chill out (espace de réassurance)
- Équipes mobiles

Autres activités

- Édition et diffusion de dépliants sur les produits, les pratiques de consommations, les pratiques festives et la loi.
- En partenariat avec des institutions du secteur sanitaire et de la sécurité publique, d'associations culturelles et de prévention ainsi que de syndicats d'établissement de la nuit, Technoplus a participé à la rédaction de la charte « fêtez clairs ». Voir la description du projet p.48.

Contacts

TechnoPlus

11, rue Duvergier

75019 PARIS

06.03.82.97.19

E-mail : tplus@technoplus.org

Site : <http://technoplus.org>

RÉFÉRENCES

Guides pour l'organisation d'événements festifs

Chartes, partenariats et actions repères



GUIDES POUR L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS FESTIFS

Tous ces guides sont consultables au CIRDD Bretagne et la plupart sont accessibles sur son site : www.cirdd-bretagne.fr, rubrique « Prévention » puis « guide de prévention »

Organiser un événement artistique dans l'espace public. Guide des bons usages.

Rubio, R., Guillot, G. (2007, Hors les murs, 116 p.

Ce guide s'adresse aux organisateurs de manifestations artistiques dans l'espace public.

- Mise en œuvre de l'intervention artistique en espace public : méthodologie (le choix du site, accueil du public, autorisations, démarches administratives de l'employeur, assurances, sécurité, protection de l'environnement, calendrier, démarches et interlocuteurs.....)
- Contexte réglementaire (réglementation dans l'espace public, règlement de sécurité, commissions consultatives de sécurité et d'accessibilité).
- etc.

Site : www.horslesmurs.fr

Le Guide de l'Organisateur de Spectacles. Ce qu'il faut savoir pour réussir une manifestation

Agence culturelle d'Alsace

Ce guide est proposé sous forme de site Internet. Il s'adresse à tous ceux qui organisent des manifestations, (théâtre, spectacles de rue, concerts, danse....), de manière ponctuelle ou régulière, professionnelle ou bénévole (directeurs de salles, communes, associations, centres culturels). Le Guide fait une synthèse des démarches à accomplir, avant, pendant et après la manifestation :

- Obligations administratives
- Promotion et communication
- Technique
- Sécurité et assurances
- Intendance
- Etc.

Site : www.organisateur-spectacle.org

Guide à destination des organisateurs de grands rassemblements pour dimensionner les services de sécurité.

Cuvelette, P., Men At Work²⁶, 20 p.

- Textes réglementaires
- Procédures
- Organisation de la sécurité (le chargé de sécurité, l'ordre public, les secours à personnes, l'organisation du commandement, l'organisation sanitaire et la prévention)
- Pièces à présenter à la commission de sécurité avant l'ouverture du site
- Dossier type de sécurité

Site : www.men-at-work.fr

Questionnaire pour un rassemblement du public (Finistère)

Préfecture (SIDPC²⁷) et SDIS²⁸ (service prévention) du Finistère, 20 p.

Le questionnaire s'adresse aux organisateurs : de manifestations dont l'effectif est susceptible d'atteindre 1500 personnes, de manifestations dans un bâtiment encore jamais classé comme ERP²⁹ ou encore de manifestations destinées à accueillir un public en plein air.

- Réglementation applicable
- Consignes générales
- Renseignements concernant la manifestation ou le(s) spectacle(s)
- Renseignements concernant le public attendu
- Renseignements concernant le bâtiment ou des structures provisoires
- Analyse de risques, renseignements techniques liés à la sécurité
- Renseignements concernant l'organisation de la sécurité (service de sécurité incendie, de sécurité pour secours à personnes, de sécurité pour le service d'ordre)
- Plans à fournir au dossier
- Respect des délais

Site : www.finistere.sit.gouv.fr

²⁶ Créée en 2006, Men At Work ("MAW") est une société spécialisée dans la production artistique, la régie de production et la gestion technique. MAW est également à l'initiative de www.menatwork.fr, le premier site portail collaboratif dédié aux professionnels du spectacle, des médias ou encore de l'événementiel.

²⁷ Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles

²⁸ Service Départemental d'Incendie et de Secours

²⁹ Etablissement Recevant du Public

Free parties techno, livret à l'usage des démarches de concertation

Le Bras, M. et al. (2006), Ed. Musiques et Danses en Bretagne et Tremolino, 31 p.

- Repères
- Regards sociologiques
- Réalités et spécificités (organisation, gestion des publics, un mouvement artistique, vers une coresponsabilité...)

Site : www.trempo.com

Soirées étudiantes: la fête sans danger

Direction de la sécurité et de la circulation routières (DSCR) ; La Documentation française, 2007.

Ce guide propose à ceux qui veulent organiser une soirée étudiante les conseils et les contacts pour mener à bien leur projet.

- Les risques liés à la consommation d'alcool, de stupéfiants, les effets sur le conducteur et le danger à reprendre le volant
- Une méthodologie pour bien organiser une fête en toute sécurité afin de ne rien oublier des obligations qui incombent aux organisateurs
- La réglementation et la responsabilité de l'organisateur par rapport à la vente et à la distribution d'alcool, aux obligations vis-à-vis du niveau sonore (prévention bruit) et de la diffusion de musique (SACEM)
- La sécurité de la salle, des biens et des personnes et des gestes de premiers secours
- Une action de prévention de sécurité routière avec présentation de kits d'animation proposés par la Sécurité routière et par les associations
- Contacts utiles.

Guide d'organisation de soirées étudiantes

SMEBA, Sécurité routière, préfecture d'Ille-et-Vilaine, Ville de Rennes

- Les démarches administratives à effectuer pour limiter les risques de ne pas être en règle.
- Informations et exemples d'actions de prévention et de réduction des risques liés aux consommations de produits psychoactifs (essentiellement l'alcool).

Contacts : SMEBA, service prévention et promotion de la santé.

Tel : 02 41 20 82 50 – E-mail : laurence.cerne@smeba.cimut.fr

Festivals et grands événements

Charte d'engagement en faveur de la sécurité routière

Territoire : Côtes d'Armor

Signataires : Préfecture, Conseil Général, Mairie de Saint Brieuc, associations organisatrices de festivals (Art Rock par ex.).

Description : les organisateurs, avec le soutien des collectivités, s'engagent à dédier 1% de leurs dépenses pour la mise en œuvre de la charte. Un « label sécurité routière » est dans ce cas décerné à la manifestation.

- Sécurité routière sur le site festivalier (circulation, accès pour les secours, parkings....)
- Gestion et réglementation de boissons (pas d'autorisation pour les débits de boissons temporaires à l'extérieur du festival, privilégier les gobelets en plastiques (plutôt que métal ou verre), interdiction d'utiliser des pompes à bière.
- Prévention du risque sur le site : encourager l'utilisation des transports collectifs, communication et sensibilisation à la sécurité routière, proposition d'un lieu pour que les personnes puissent se reposer avant de reprendre la route, distribution de brochures d'information et de prévention sur les risques routiers.

Agenda 21 : Charte des festivals engagés pour le développement durable et solidaire en Bretagne

Territoire: Bretagne

Signataires : Région Bretagne, ADEME, 6 Festivals : les Arts dinent à l'Huile de Douarnenez, les Chants de Marin de Paimpol, le Festival Interceltique de Lorient, Quartiers d'Eté à Rennes, les Rencontres Trans Musicales de Rennes, le Festival des Vieilles Charrues à Carhaix.

Description : un des points de cette charte vise à accompagner la participation du public en proposant de réduire les risques liés aux consommations de produits psychoactifs en milieu festif.

A titre d'exemple, les Transmusicales, dans le cadre de cette charte, ont installé un bar à eau, mis en place un dispositif de prévention (Prév'en Ville, mis en place par le CRIJ), et organisent au mieux les retours depuis le lieu du festival. Les chants de marins à Paimpol insistent quant à eux sur la prévention en matière d'alcool en améliorant les conditions d'accueil et de retour des visiteurs par un travail sur l'offre de transport en commun et l'hébergement. Les Vieilles charrues font intervenir AIDES 29, distribuent de l'eau gratuite, mettent à disposition des campings gratuits, travaillent sur les tarifications des boissons non alcoolisées et sur l'offre de transport en commun.

Site : www.vieillescharrues.asso.fr, rubrique « association »/ « développement durable ».

Pour s'informer sur les actions menées par les festivals signataires :

www.lestrans.com/ - Rubrique « Autour des Concerts » – « Agenda 21 »

www.crij-bretagne.com/qe2007/?infos=engagement

Charte de partenariat sur la sécurité routière conclue entre l'Etat et l'AMF (Association des Maires de France)

Territoire: National

Signataires: Etat, Association des Maires de France

Cette charte a pour objet « d'informer et de sensibiliser les maires en vue de développer des plans d'actions de sécurité routière dans le cadre des champs de compétence des communes ». Elle commence à être déclinée dans les Côtes d'Armor entre les associations de maires et les préfetures.

Site : www.amf.asso.fr , rubrique « base documentaire »

Opération KIT FESTIVAL

Territoire : Morbihan

Signataires : Préfecture, Conseil Général et représentants d'associations organisatrices de festivals (Rocklang, la Madone des motards, Au pont du Rock....).

Description : une formation est dispensée aux bénévoles du festival et un kit est distribué contenant un tee-shirt, une chasuble jaune fluo, des tests d'alcoolémie.... 30000 alcootests ont été distribués pour cette opération.

Bars et discothèques

Fêtez clairs

Territoire: Paris

Description: *Fêtez clairs* repose sur le partage d'expériences et de compétences, au sein d'un partenariat (institutions, syndicats et associations de professionnels, associations de prévention). La charte Fêtez Clairs à été signée par des discothèques et organisateurs de soirées. Les partenaires développent plusieurs axes de travail:

- formation du personnel des établissements (les produits psychoactifs, leurs effets et les risques associés, la conduite à tenir en cas d'accident, les moyens de limiter des accidents, la responsabilité juridique des exploitants). Les intervenants sont des formateurs des associations de prévention partenaires et de la brigade des stupéfiants de Paris.
- Interventions des associations de prévention auprès du public (approche globale de la promotion de la santé et de gestion des conduites à risques)
- Edition de documents de prévention adaptés à la culture et aux pratiques des clubbers.

Les partenaires du projet partagent leurs expériences avec le projet équivalent de Bruxelles et aux échanges européens menés par le projet « Démocratie, Villes et Drogues » (www.democitydrug.org)

Site: www.fêtez-clairs.org

Charte départementale d'engagements en faveur de la sécurité routière « face à l'alcool, responsabilisons-nous »

Territoire : Côtes d'Armor

Signataires : Préfecture et discothèques (représentées par le Président Général de l'UMIH (Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie).

Description : la charte est annexée à l'arrêté relatif aux horaires d'ouverture et de fermeture des débits de boissons. Chaque discothèque, qui sollicite une dérogation à l'heure de fermeture, s'engage à mettre en œuvre le dispositif retenu par la charte.

- Sensibilisation des propriétaires dirigeants et du personnel (risques liés à la conduite en état d'alcoolémie, utilisation des outils de mesure d'alcoolémie, connaissance des solutions dans le cadre des opérations conducteur désigné, les risques en général (produits stupéfiants, sida....), la réglementation (bruit, droits d'auteurs...).
- Mise à disposition du public d'outils de mesure du taux d'alcoolémie (à titre gratuit, préconisations aux « conducteurs » présentant des signes d'alcoolisation)
- Opérations de prévention et de sensibilisation (promotion et valorisation des boissons sans alcool, animation et communication pour promouvoir une consommation responsable). Au moins une opération par mois dans le cadre du concept « celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas ».
- Mise à disposition d'alternatives de transport
- Possibilité de conserver sa clientèle 1 heure de plus, durant laquelle l'établissement n'accueille plus de nouveaux clients, ne sert plus d'alcool, s'assure de l'état des clients « conducteurs », offre une restauration légère, et des boissons non-alcoolisées, arrêt de la musique, respect de la tranquillité du voisinage, affichage bien en vue de cette disposition.
- Vente à la bouteille interdite après 4 heures du matin.
- Systèmes de contrôle appropriés sur les parkings privés (vidéo-surveillance, présence humaine, éclairage....)

Site : www.cotes-darmor.pref.gouv.fr - Rubrique « vos démarches » - « débits de boissons ».

Soirées étudiantes

Charte Nationale « Soirée étudiante responsable »

Territoire : National

Signataires : la FAGE (Fédération des Associations Générales Etudiantes), Sécurité routière, Entreprise et Prévention, Sam, associations organisatrices de soirées étudiantes.

Description: Cette Charte a pour objectif de valoriser les associations étudiantes dans leur engagement pour la sécurité routière, de les encourager et de les aider à

poursuivre leurs efforts. Les associations signataires s'engagent à mettre en place et respecter au moins 5 des engagements proposés.

- Informer des dangers de la consommation excessive d'alcool sur la conduite et la santé lors de chaque soirée organisée.
- Ne pas organiser de dispositif « open bar », « vente flash » ou « happy hour ».
- Faire intervenir un expert des drogues et dépendances lors d'un atelier débat organisé sur un lieu de vie étudiant.
- Former et informer les membres de l'association à la sécurité routière (code de la santé publique, responsabilités pénales...) et s'assurer que les organisateurs de soirées sont également sensibilisés à ces thématiques.
- Mettre à disposition des boissons sans alcool gratuites et créer un cadre favorable (eau potable et fraîche en libre service, collations à prix réduits, chaises/fauteuils dans un espace calme...).
- Former les membres du bureau de l'association et/ou les organisateurs aux gestes de premiers secours
- etc.

Site : www.fage.asso.fr – Rubrique « associatifs », « prévention », « charte des soirées étudiantes responsables ».

Animations et actions

Opérations Sam-capitaine de soirée

Territoire : national

Description: La Prévention Routière a mis au point le système du Sam-Capitaine de soirée. Le Capitaine de soirée, est une personne qui s'engage à conduire et donc à ne pas boire d'alcool de la soirée afin de ramener son véhicule et les passagers sans prendre de risque. L'organisation Sam-Capitaine de soirée accueille les conducteurs à l'entrée et le contrat Capitaine durera toute la soirée.

Le conducteur souffle dans un éthylotest pour vérifier qu'il n'a rien bu puis il confie ses clés aux organisateurs. En échange, il reçoit un bracelet lui donnant droit à deux boissons non alcoolisées gratuites. A la fin de la soirée pour récupérer ses clés, il devra passer l'épreuve de l'éthylotest.

Si le test ne vire pas au vert tout le monde rentre sans souci. En cas de problème il faudra trouver une solution, soit une autre personne prend le volant, soit ils se font ramener par un autre moyen et la voiture est récupérée le lendemain.

Pour organiser une soirée « Capitaine de soirée », contacter les comités départementaux de La Prévention Routière, ils vous guideront et vous soutiendront dans votre démarche.

Site : www.rentrerenvie.fr (conseils pour organiser un dispositif Capitaine de soirée et se procurer le matériel)

Contacts:

Comités départementaux de la Prévention routière:

Ille-et-Vilaine: 02 99 23 10 30

Côtes d'Armor: 02 96 33 58 46

Finistère: 02 98 55 61 65

Morbihan: 02 97 46 16 18

Entreprise et prévention

Territoire : national

Description : Entreprise&prévention développe des programmes de lutte contre l'alcool au volant, notamment en relayant le principe du conducteur désigné chez les jeunes dans les bars et discothèques.

L'association diffuse des outils d'animation et de sensibilisation aux risques associés à la consommation excessive d'alcool et notamment au volant auprès des professionnels de la nuit ou des simples organisateurs de soirées (éthylotests, dépliants, affiches, réglottes alcoolémie, bracelets conducteur désigné, sous-bock, T-shirts, porte-clés...).

Exemple d'action :

- La tournée « Borne to stay alive » : animation auprès des jeunes en discothèque, sur le thème de la chanson « born to be alive », elle désigne les conducteurs en « rois de la fête » et vise à faire découvrir la borne éthylotest électronique « C QUI QUI CONDUIT? ». Les personnes qui s'engagent à respecter le « contrat » bénéficient de boissons sans alcool gratuites et de nombreux cadeaux.

L'animation a notamment eu lieu dans les Côtes d'Armor et le Morbihan.

Pour commander des outils et consulter le site : www.ep.soifdevivre.com

Les GLOUGLOUS

Territoire: Brest

Description : Depuis 2006, la Ville de Brest et l'organisation des Jeudis du Port fait appel aux comédiens improvisateurs de IMPRO-INFINI, ligue d'improvisation professionnelle de Bretagne, pour leur confier la présentation des jeudis du port avec pour tâche de sensibiliser le public aux risques liés à la surconsommation d'alcool. Des messages de prévention sont distillés à travers chaque intervention, afin de provoquer l'interrogation sur les comportements individuels de chacun face à l'alcool et sur leurs dangers sur soi-même et sur l'entourage.

La troupe IMPRO-INFINI intervient aussi en collège. Par le biais de sketches, elle invite les élèves à réagir, à livrer leurs expériences et à monter sur scène pour participer à des mises en situation.

Contacts

Service Jeunesse de la Ville de Saint Brieuc : 02 96 60 82 60

Astroboum

Territoire: Brest

Description : dans le cadre du festival Atropolis (musique électronique), une « boum » est organisée pour les enfants accompagnés de leurs parents avec diverses animations, de la musique électro...., le tout en intégrant de la prévention : salle non fumeur, musique pas trop forte, sensibilisation aux risques auditifs, buffet de fruits plutôt que des bonbons...

Contact: 06 18 36 11 09.

La nuit des quatre jeudis

Territoire: Rennes

Contexte: Souhait de proposer aux jeunes rennais une alternative à l'occupation prolongée de l'espace public, notamment dans le centre ville de Rennes. Dans le cadre d'une réflexion sur l'articulation des différents rythmes sociaux, la Ville de Rennes, en partenariat avec le CRIJ Bretagne, les équipements de quartier et la Fédération des petits lieux de spectacle, a engagé un travail autour de propositions nocturnes le jeudi soir. C'est autour de ce partenariat mais aussi à partir d'initiatives portées par les jeunes eux-mêmes, qu'est née la Nuit de Quatre Jeudis.

Après une phase d'expérimentation avec les soirées Dazibao chaque jeudi, puis la nuit du sport et d'autres soirées gratuites et ouvertes à tous dans les quartiers ou dans des lieux de spectacle, le dispositif s'est rapidement structuré. Il s'est inspiré notamment sur des expériences menées en Espagne.

Description: La Nuit des quatre jeudis propose aux jeunes quatre types de soirées en alternance chaque jeudi. Les horaires d'ouverture sont calqués sur le rythme de vie des jeunes (22h-3h du matin) et l'entrée est gratuite.

- Soirées Dazibao (rendez-vous alternatif et gratuit dans un équipement du centre ville, porté par le CRIJ, avec des animations proposées par les jeunes, sans alcool, espaces de prévention (Prév'en ville)).
- Nuit du sport (initiation à des pratiques innovantes ou à des activités originales dans les équipements sportifs et piscines, gratuit)
- Bar en scène (programmation artistique variée proposée par la Fédération des petits lieux de spectacle)
- Jeudis découvertes (ateliers d'initiation, théâtre d'improvisation, cuisine, spectacles...dans les équipements de quartier, gratuit)

Le projet est coordonné par la mission jeunesse et mobilise une cinquantaine de personnes, rattachées à six directions différentes. Une vingtaine de bénévoles ainsi qu'une dizaine de personnes du CRIJ Bretagne sont mobilisés lors de chaque soirée Dazibao.

Le bilan dressé par la Ville de Rennes est très favorable (80% de notoriété du dispositif auprès des jeunes) et vise à être poursuivi.

Contact: mission jeunesse, tél. 02 23 62 22 40

Le défi brestois

Territoire: Brest

Contexte: L'idée du défi est apparu dans le cadre du comité local de promotion de la santé et la première édition a eu lieu en 1984. Le concept d'origine était de proposer à la population de la ville d'auto-tester sa dépendance au toxique, en particulier sa dépendance physique, en s'abstenant d'alcool pendant trois jours. Par la suite, un volet festif y a été associé (culture, sport...) ainsi que des soirées conférences.

Description: Tous les deux ans au mois d'octobre, les Brestoises se lancent leur «Défi», celui de tester leur dépendance physique, psychologique ou sociale à l'alcool en s'abstenant de boire une goutte d'alcool pendant 3 jours. La population est invitée à vérifier sa capacité à auto-évaluer son degré d'alcoolémie en utilisant les éthylotests mis à sa disposition. Cette opération de prévention donne lieu à des animations et rencontres sportives, culturelles et ludiques.

Promoteurs: Le défi brestois regroupe des associations, administrations, entreprises de nature très variée qui se regroupent autour d'un discours commun et développent des animations festives de toutes natures (concerts, théâtre, vidéos, sport...).

Aux mêmes dates se déroulent, sur le même thème, un **défi landernéen** et un **défi morlaisien**.

Contacts: Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie du Finistère (ANPAA). Tél : 02 98 44 15 47

Sites:

Défi Brestois: <http://assoc.pagespro-orange.fr/brestoises/cadresdef.htm>

Défi Morlaisien : <http://assoc.pagespro-orange.fr/brestoises/defimorlaix.pdf>

Actions de médiation sur l'espace public

Territoire : Brest

Contexte : Interrogations sur les rassemblements étudiants le jeudi soir sur l'espace public associés à une surconsommation d'alcool et une recherche de l'ivresse entraînant des troubles publics et des risques sanitaires. Depuis 2006 et à la demande du Maire de Brest, un collectif est piloté par le sous Préfet de Brest. Ce collectif a confié au BIJ³⁰ l'animation de 3 groupes de travail :

- Associer et impliquer les associations et les étudiants
- Mieux comprendre le phénomène, les parcours de soirée, la typologie des jeunes concernés (cf. étude de l'ARS UBO³¹ « les jeunes et la fête : rites d'alcoolisation » présentée p. 58)
- Réflexion autour de la création d'un dispositif de réduction des risques le jeudi soir

Description action 1 : dans un premier temps, de 20h à 23h, des médiateurs vont rencontrer les étudiants et distribuent un document comprenant sur une face, différentes propositions d'animations culturelles pour le jeudi suivant et sur l'autre

³⁰ Bureau d'Information Jeunesse

³¹ Université de Bretagne Occidentale

face, des informations sur la réduction des risques et sur le respect du voisinage.

Dans un deuxième temps, de 23h à 2h, deux équipes de la Croix Rouge vont à la rencontre des jeunes afin de les informer de certains risques, de leur donner des conseils ou d'alerter les secours si besoin.

Partenaires impliqués : Procureur de la République, Maire, Sous-préfet, UBO, présidence et services, mutuelles, responsables des associations étudiantes , services de la ville et de l'Etat (DDASS³² ; DDJS³³ ; Police nationale...)

Contact : Mairie de Brest

Description action 2: face à une consommation précoce d'alcool ayant entraîné pour certains mineur(e)s un coma éthylique sur le ressort du TGI de Brest, le Procureur de la République a décidé de mettre en place une procédure d'Ivresse Publique et Manifeste (IPM) spécifique.

Les mineurs interpellés pour IPM, sont convoqués avec leurs parents devant le Délégué du Procureur et doivent ensuite avoir un premier contact avec le centre d'alcoologie du CHU de Brest qui va à cette occasion délivrer une information sur les dangers de l'alcool.

Partenaires impliqués : Procureur de la République, Police, Gendarmerie, CHU³⁴

Contact : Parquet du TGI de Brest

Exposition interactive « Tu fais quoi ce soir? »

Description : exposition interactive à destination de groupes de jeunes. Elle vise à susciter des débats et réflexions autour des comportements de consommation par des mises en situation dans un contexte de fête. Les jeunes suivent un parcours en fonction de leurs réponses à un questionnaire sur les thématiques d'alcool, tabac, cannabis, route, sexe..... Divers axes sont abordés:

- Les notions de consommation
- La responsabilisation
- Le rapport à la loi
- La capacité à faire des choix et à prendre des décisions.
- Un temps d'échange a lieu à la fin de leur parcours. Il s'agit également d'apporter une information objective sur les consommations de produits et les risques associés.

Cette exposition nécessite un accompagnement.

Contact:

Association Liberté Couleurs

02 23 30 02 16

Email : info@libertecouleurs.org

³² Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

³³ Direction Départementale du Ministère de la Jeunesse et des Sports

³⁴ Centre Hospitalier Universitaire

Formation sur les conduites addictives auprès des sapeurs pompiers

Territoire : Ille-et-Vilaine

Description : Une formation de trois jours est proposée par le Pole Addiction Précarité (CHGR³⁵) à des groupes de pompiers du département dans l'objectif que ceux-ci puissent à leur tour former les autres pompiers.

Contenu de la formation :

- Apports théoriques sur l'addiction (questions liées à l'usage, l'abus, la dépendance, l'adolescence, les évolutions sociales, la loi)
- Approche psycho-dynamique sur l'addiction et la personnalité, la prise en charge des consommateurs.
- L'alcool et les représentations, échanges
- La **réduction des risques en milieu festif**, présentation de l'Orange Bleue, des outils de réduction des risques.
- Présentation de la mallette pédagogique : scénario pédagogique et vidéos pour que les pompiers formateurs aient un guide pour former les autres pompiers.

Contact : Pole Addiction Précarité

02.99.33.39.20 - E-mail : envol@ch-guillaumeregner.fr.

Formation d'agents de sécurité

Territoire : Rennes

Description : L'AAPF³⁶ et le CRIJ³⁷ Bretagne ont mis en place des temps de formation pour les intervenants d'une agence de sécurité qui encadre de nombreuses manifestations sur le territoire.

Contenu de la formation :

Module 1

- Etat des lieux sur les situations rencontrées par les stagiaires
- Notions de base sur les addictions (toxicomanies, dépendance, les différents usages...)
- Définition de la prévention et de la réduction des risques
- Présentation des dispositifs l'Orange Bleue, et Prév'en Ville
- Découverte de documents et d'outils de prévention et de réduction des risques.

Module 2

- Les produits consommés et leurs effets
- Echanges autour de la gestion des consommateurs (rôle et place des encadrants dans le dispositif de prévention (organismes/public/acteurs du sanitaire...)).

Contact : Prév'en Ville (CRIJ Bretagne)

02 99 31 25 58 – E-mail : karinne.guilloux@crij-bretagne.com

³⁵ Centre Hospitalier Guillaume Régnier

³⁶ Association d'Addictologie, d'Aide, de Prévention et de Formation

³⁷ Centre Régional d'Information Jeunesse

Formation des bénévoles du festival « Quartiers d'été »

Territoire : Rennes

Description : Depuis 2 ans l'AAPF et le CRIJ Bretagne proposent des temps de formation et de sensibilisation à la prévention et à la réduction des risques pour les bénévoles du festival « Quartiers d'été »

Contenu de la formation :

- Définition de la prévention et de la réduction des risques
- Découverte de documents et d'outils de prévention et de réduction des risques.
- Echanges autour de la gestion des consommateurs

Contact : Prév'en Ville (CRIJ Bretagne)

02 99 31 25 58 – E-mail : karinne.guilloux@crij-bretagne.com

Campagnes de prévention

« J'aime la fête, j'assure pour moi et pour les autres »

Territoire : Brest

Description : La Ville de Brest met en œuvre plusieurs actions de prévention et de sensibilisation aux risques d'une alcoolisation excessive notamment en distribuant des bouteilles d'eau gratuites et des flyers « *j'aime la fête, j'assure pour moi et pour les autres* » lors de la fête de la musique, Astropolis et concerts étudiants (100 000 bouteilles d'eau et flyers ont été distribués), les flyers sont davantage lus et conservés lorsqu'ils sont accompagnés d'un objet, ici la bouteille.

Contact : responsable du service santé Ville de Brest.

02.98.80.86.60. E-Mail: sante-publique@mairie-brest.fr

« A ta santé »

Territoire : Rennes

Public cible : les jeunes pour la première phase de la campagne, les commerces et les bars pour la seconde phase

Contexte : face à l'évolution pratiques festives des jeunes qui se rassemblent souvent sur l'espace public pour faire la fête et au développement de pratiques qui consistent à boire un maximum en un minimum de temps, la Ville de Rennes et la Préfecture d'Ille-et-Vilaine ont initié une campagne d'information et de communication sur les risques liés à la consommation excessive d'alcool.

Description :

Phase 1 (2007) : la campagne se décline sous diverses formes (affiches, documents de sensibilisation, insertions publicitaires, internet, presse, cartes postales, concours de slogan de T-shirt). Elle s'inscrit dans la durée et s'insère dans les événements et lieux fréquentés par les jeunes (bars, Tam-Tam, Transmusicales...)

Phase 2 (2008) : la campagne s'attachera à intégrer le message dans les moments clés de la consommation d'alcool. Les actions porteront sur trois « niveaux d'insouciance » des jeunes face à l'alcool: les lieux de consommation, l'abus de consommation, les consommations alternatives.

Contacts:

Contact presse Ville de Rennes: 02 23 62 22 34

Contact presse Préfecture Ille-et-Vilaine : 02 99 02 11 80

Site: www.atasante.rennes.fr

"Bourrés de talent, pas d'alcool !" : campagne de sensibilisation des jeunes Briochins

Territoire: Saint Briec

Contexte: Face au problème d'alcoolisation excessive des jeunes, le service jeunesse de la Ville a décidé d'agir sur le terrain de la prévention des conduites addictives.

Description : En 2007, Olympio, une association spécialisée dans les domaines de la citoyenneté, les comportements à risques, la prévention de la violence..., est allée à la rencontre des jeunes briochins mais aussi du grand public pour échanger, débattre autour des problèmes d'alcoolisation qui peuvent les toucher.

Contact : association Olympio: 01 45 06 12 08 - contact@olympio.fr

Site: <http://olympio.info.free.fr/>

« Soufflez, vous saurez »

Territoire: national

Description : Fin 2007, les pouvoirs publics ont mobilisé plus de 20 partenaires pour favoriser l'accès à l'éthylotest par une diffusion élargie et pérenne à un coût raisonnable. Plus d'un million d'éthylotests ont été commercialisés ou diffusés dans quelque 26 700 points de vente de la grande distribution, de spécialistes de vins et spiritueux et d'accessoires automobiles, ou encore dans les pharmacies, chez des buralistes, par les professionnels de l'hôtellerie. Parallèlement, la Sécurité routière a lancé une campagne de communication d'envergure pour faciliter l'ancrage du réflexe d'autocontrôle par les Français. Des messages de sensibilisation ont été diffusés sur les médias audiovisuels, Internet et sur les lieux de vente entre le 23 novembre et le 31 décembre 2007.

Site : www.soufflez-vous-saurez.fr

Adrénaline, association pour une meilleure gestion publique de la fête

L'association Adrénaline, créée en mars 2006, suite aux États Généraux de la Fête, cherche à initier de nouvelles formes de gouvernance de la gestion publique de la fête.

Territoire: région Bretagne

Trois principes méthodologiques:

- La production de connaissances objectives sur les pratiques festives (leur contexte et leur évolution)
- L'implication des acteurs publics, associatifs et privés avec les citoyens dans une démarche de concertation
- La proposition d'expérimentations de nouvelles pratiques, d'un partage de responsabilités, issues de la réflexion collective

Thématiques abordées

- La gestion publique des temps sociaux de la fête
- Les pratiques de prévention des conduites à risques, notamment de l'ivresse dommageable
- Les dispositifs d'accompagnement des projets de fête, notamment par les nouvelles générations et les esthétiques émergentes
- La dimension festive dans les débats sur les projets d'urbanisme et d'aménagement des territoires
- Les formes de responsabilité partagées entre responsables publics et organisateurs d'événements festifs (contrats, chartes...).

Le colloque « Fêtes et horaires nocturnes » s'est tenu en janvier 2008

Contact

Adrénaline, association pour une meilleure gestion publique de la fête

Mail : contact@adrenaline.asso.fr

09 62 29 16 41 / 06 34 47 82 43

Site: www.adrenaline.asso.fr

Recherche– action, « la fête et les jeunes : rites d'alcoolisation »

Deroff, M.-L. (2007), Université de Bretagne occidentale (Atelier de recherche sociologique), 122 p.

Territoire : Brest

Contexte : débordements constatés sur la voie publique lors des traditionnelles soirées étudiantes du jeudi soir.

Une commission soirées étudiantes a été créée et a proposé plusieurs axes de travail. Dans ce cadre, l'Atelier de Recherche Sociologique (ARS) de l'UBO a proposé un projet de recherche validé par Monsieur le sous-préfet de Brest, Monsieur le Maire de Brest et Monsieur le procureur de la république.

Description: Ce projet de recherche-action vise « la connaissance et la compréhension des phénomènes d'alcoolisation en contextes festifs ». Pour cela, un premier volet s'appuie sur une campagne d'entretiens auprès de personnes

fréquentant les lieux festifs de la ville. Le second volet s'attache à interroger les représentations et pratiques liées à la fête chez les lycéens et de proposer des interventions sur le thème de la fête dans le cadre des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté. Une série d'entretiens a également été réalisée auprès des lycéens.

La Fête et les jeunes, espaces publics incertains

Moreau, C., Sauvage A. (2007), Apogée, Rennes, 220 p.

Description : dans cet ouvrage paru en 2007, Christophe Moreau, et André Sauvage, chercheurs au LARES et spécialistes de la jeunesse et de la ville interrogent la place de la culture et de la fête dans nos cités. L'ouvrage convie le lecteur à un voyage dans le temps et l'espace des cérémonies ; il révèle la disparition des rites d'initiation par lesquels les jeunes étaient, jusqu'à peu, intronisés dans la société des adultes. Les analyses anthropologiques montrent que la fête est une des choses essentielles que les sociétés humaines aient inventées.

Les auteurs en appellent à une profonde révision de nos rapports avec les jeunes pour instaurer un autre contrat : s'imposerait l'incontournable impératif de repenser radicalement nos obligations à leur égard, notamment à travers la vie publique, l'accompagnement éducatif et l'agrégation des jeunes à la société. Et les réponses à apporter ne relèvent pas de la technique, mais sont dans le relationnel et l'interaction, dans l'appartenance, dans les passages que l'on célèbre, dans l'émotionnel que l'on cultive.

➤ Les principaux travaux de Christophe Moreau concernent l'enfance et la jeunesse, qu'il étudie sous l'angle de la médiation, à travers différents phénomènes : jeunes et espaces publics, pratiques festives, soirées raves, pratiques de prévention (route, psychotropes, santé), les politiques éducatives...

Ce livret, réalisé avec l'aide d'organismes de prévention et de réduction des risques, s'adresse aux organisateurs d'événements festifs mais aussi aux différents acteurs susceptibles de participer à l'encadrement et à l'organisation de ces rassemblements (acteurs des politiques publiques, secours...). Il présente les principales démarches, interlocuteurs et réglementations à connaître pour organiser un événement festif. Ce document donne ensuite des pistes de réflexions et des informations pratiques aux organisateurs et acteurs institutionnels pour intégrer une dynamique de prévention dans les rassemblements festifs. Il dresse également un portrait des différents acteurs susceptibles d'intervenir en milieu festif en présentant leurs missions et leurs responsabilités. La dernière partie indique certains outils, chartes et expériences intéressants au niveau national ou régional.



MARS 2008